

PCAET de la Communauté de communes 4B Sud Charente

Bilan à mi-parcours

2022-2028

Version décembre 2025

BILAN PCAET 2022-2028

1

Sommaire

Partie 1 — Contexte réglementaire et démarche méthodologique

- Rappel du cadre réglementaire
- Objectifs et enjeux du bilan à mi-parcours
- Présentation de la méthodologie retenue

Partie 2 — Évolutions et dynamiques territoriales

- Évolution globale des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Évolution des émissions de polluants atmosphériques
- Analyse de la consommation d'énergie par secteur d'activité
- Développement des énergies renouvelables par filière
- Évolution de la production d'électricité
- Éléments d'analyse relatifs au parc de logements

Partie 3 — État d'avancement du programme d'actions

- Bilan de l'axe 1 : Vers un territoire à énergie positive
- Bilan de l'axe 2 : Vers une économie bas carbone
- Bilan de l'axe 3 : Un aménagement du territoire adapté aux enjeux énergie-climat
- Axe 4 : Animation, suivi et pilotage de la démarche

Partie 1 : Contexte

➤ Rappel du cadre réglementaire

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) constitue un outil stratégique de développement durable pour les collectivités, leur permettant de traiter de manière globale les enjeux liés à l'air, à l'énergie et au climat sur leur territoire. Les objectifs principaux du PCAET sont :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- La diminution de la dépendance énergétique du territoire ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Le PCAET de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente, approuvé en mars 2022 par le conseil communautaire, couvre la période 2022-2028. Il est le fruit d'une démarche collaborative impliquant l'ensemble des parties prenantes du territoire et repose sur une approche de co-construction et de concertation, garantissant ainsi une meilleure adhésion et une efficacité renforcée dans sa mise en œuvre.

La stratégie du PCAET s'articule autour de 94 actions structurées selon quatre axes stratégiques, reflétant l'ambition de la CC 4B Sud Charente de mettre en œuvre des mesures concrètes en faveur de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique.

La mise en œuvre de ce plan s'inscrit dans quatre finalités principales :

- Vers un territoire à énergie positive ;
- Une économie locale bas carbone ;
- Un aménagement du territoire adapté aux enjeux énergie-climat ;
- L'animation et la coordination du PCAET.

Conformément à l'article R. 229-51 du Code de l'environnement, et après trois années de mise en œuvre, la CC 4B Sud Charente a réalisé le bilan à mi-parcours de son PCAET. Ce document présente, dans sa première partie, les dynamiques territoriales et leurs évolutions, à travers une analyse des émissions de GES, de la consommation et de la production d'énergie, ainsi que de la qualité de l'air. La seconde partie se concentre sur l'état d'avancement et l'évaluation des actions mises en œuvre, en identifiant les succès, les défis rencontrés et les ajustements nécessaires.

Ce bilan permet de mettre en lumière les axes d'amélioration et d'évolution à envisager, tout en maintenant les objectifs initiaux du PCAET. Il constitue un outil de pilotage essentiel pour orienter la mise à jour du plan d'actions et renforcer l'efficacité des mesures sur le territoire.

➤ Finalités du bilan à mi-parcours

Le bilan à mi-parcours permet de :

- Conforter ou redynamiser la démarche PCAET avec l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Visualiser et objectiver l'avancement des actions ;
- Partager les réussites et identifier les axes d'amélioration ;

- Fournir un support de communication à destination du grand public, des partenaires et des élus ;
- Préparer l'évaluation finale du PCAET à six ans.

➤ Méthodologie globale

Pour la réalisation de ce bilan, plusieurs étapes et échanges ont été réalisés en interne :

- Analyse en lien avec le diagnostic de la démarche TETE (Territoire Engagé Transition Écologique) ;
- État des lieux basé sur les données les plus récentes disponibles concernant les émissions de GES et la consommation énergétique à l'échelle des 4B ; Recueil et exploitation des données issues de l'AREC (Agence régionale d'évaluation environnement et climat) pour l'observation et le suivi des politiques de transition énergétique et d'économie circulaire.

Partie 2 : Dynamiques territoriales

Le diagnostic initial du PCAET s'appuyait sur des données chiffrées de 2017 concernant le climat, l'air et l'énergie. Bien que la réglementation ne l'exige pas, une actualisation de ces données, assortie d'une analyse sectorielle spécifique, est apparue indispensable pour une évaluation précise des enjeux actuels du territoire.

Les données relatives aux émissions et à la consommation d'énergie sont validées et centralisées par l'AREC, dont les missions incluent :

- L'énergie et les émissions de GES (production et consommation d'énergie, intégrant les énergies renouvelables et les émissions directes et indirectes) ;
- La mobilisation des ressources de biomasse à des fins énergétiques ;
- La gestion des déchets et le développement de l'économie circulaire (prévention, tri, recyclage, valorisation et élimination).

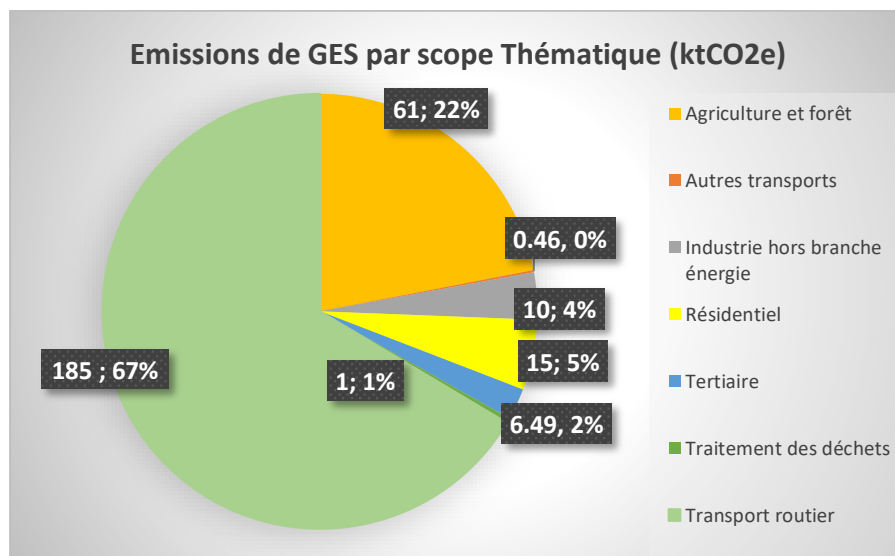
Les données disponibles sur le site de l'AREC varient selon les thématiques : celles sur la consommation d'énergie et les émissions de GES s'étendent jusqu'en 2022, tandis que les données de production énergétique couvrent jusqu'en 2023. Ces informations constituent les estimations les plus fiables à l'échelle du territoire étudié.

Il est important de noter que ces données concernent des années antérieures à la mise en œuvre du PCAET. Les informations complètes pour la période 2022-2024 ne seront disponibles qu'à partir de 2026. Néanmoins, l'analyse des tendances sectorielles des émissions de GES permet de comprendre les mécanismes ayant conduit aux niveaux observés et d'évaluer plus finement les enjeux du territoire. Cette analyse constitue également un appui pour définir des objectifs plus précis et réalistes dans le cadre du PCAET, en tenant compte des évolutions « spontanées » survenues au cours des dernières années.

➤ Evolution des émissions de GES globale

En 2022, les émissions de GES liées aux activités sur le territoire de la CC 4B Sud Charente s'élevaient à 278,69 ktCO₂e.

La répartition de ces émissions par secteur d'activité, présentée ci-dessous sous forme de diagramme circulaire, permet de visualiser la contribution relative de chaque thématique au total des émissions. Les valeurs sont exprimées en ktCO₂e, accompagnées du pourcentage correspondant à l'échelle des 4B Sud Charente.

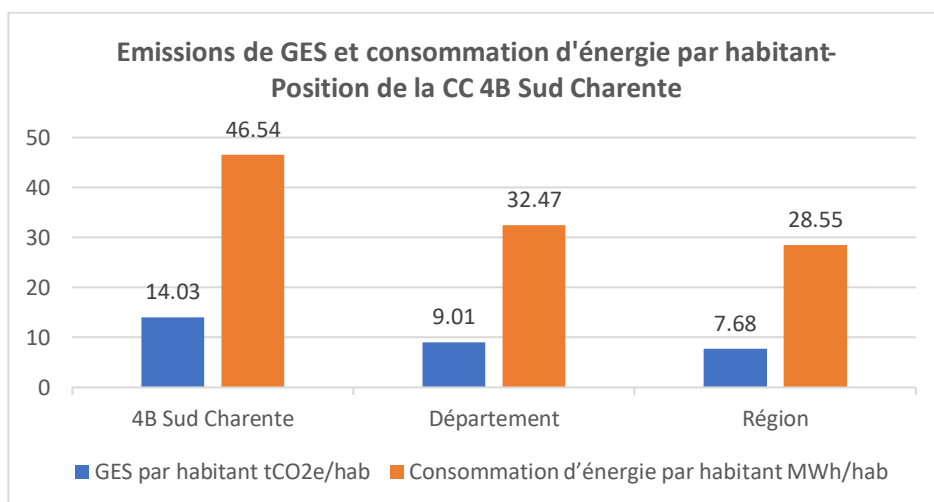


Source : AREC 2022

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont dominées par le transport routier, qui génère à lui seul 185 ktCO₂e, soit 67 % du total. Ces émissions proviennent majoritairement des flux de la traversée de la nationale 10, qui traverse le territoire, ce qui fait du secteur des transports une priorité pour l'action. Des mesures ambitieuses sont nécessaires, telles que le développement des mobilités douces, du covoiturage, de l'électrification des flottes et le renforcement des transports collectifs.

En deuxième position, l'agriculture et la forêt représentent 61,20 ktCO₂e (22 %), avec des marges de progrès autour de la gestion des intrants, du stockage carbone, de la méthanisation et de l'agroforesterie. Les secteurs résidentiel (5 %), industriel hors énergie (4 %) et tertiaire (2 %) restent plus modestes, mais offrent des leviers complémentaires via la rénovation énergétique, l'efficacité des procédés, la décarbonation et le télétravail. Enfin, le traitement des déchets et les autres transports, à eux deux inférieurs à 1 % des émissions, pèsent peu mais doivent être intégrés à une logique plus large d'économie circulaire et de réduction des flux énergétiques.

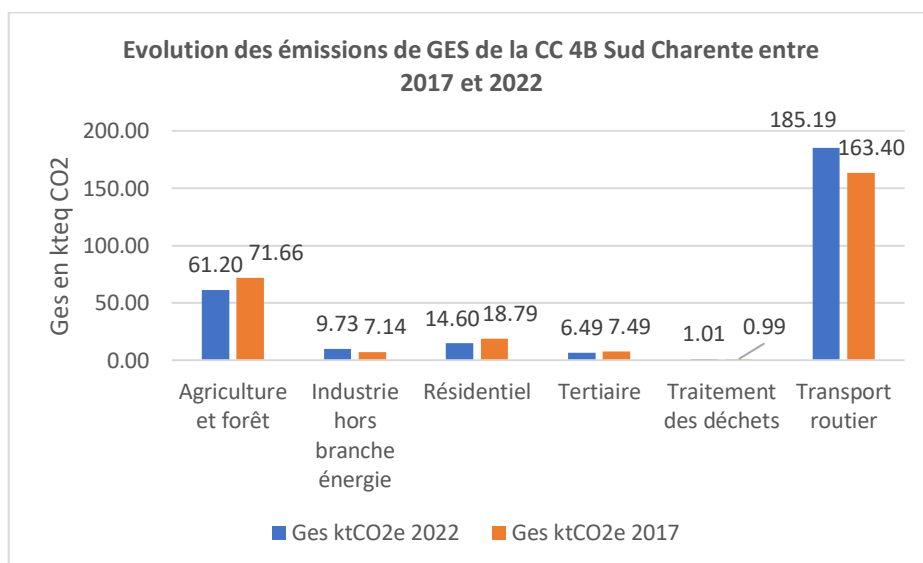
Graphique : Position du territoire des 4B par rapport à la région et au département



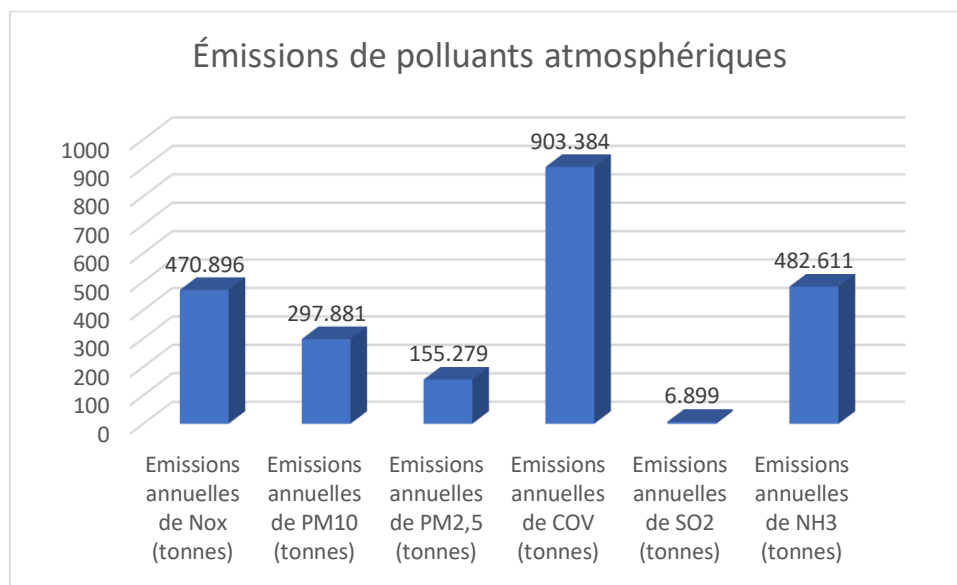
Cette première comparaison met en évidence des ratios par habitant relativement proches. La CC 4B Sud Charente se situe au-dessus de la moyenne départementale et régionale en termes d'émissions de GES, avec 14,03 tonnes par habitant en 2022, suivie par le département, puis la région. Ces tendances sont notamment influencées par la traversée de la N10, axe majeur de circulation qui génère une activité routière importante sur le territoire, contribuant ainsi à un ratio d'émissions plus élevé que la moyenne régionale et départementale.

Concernant la consommation d'énergie, le territoire a connu une légère augmentation au fil des années, atteignant en 2022 une consommation moyenne de 46,54 MWh par habitant, également supérieure à celle du département et de la région.

La répartition de ces émissions de GES par habitant selon les différents secteurs d'activité est illustrée dans le graphique ci-dessous :

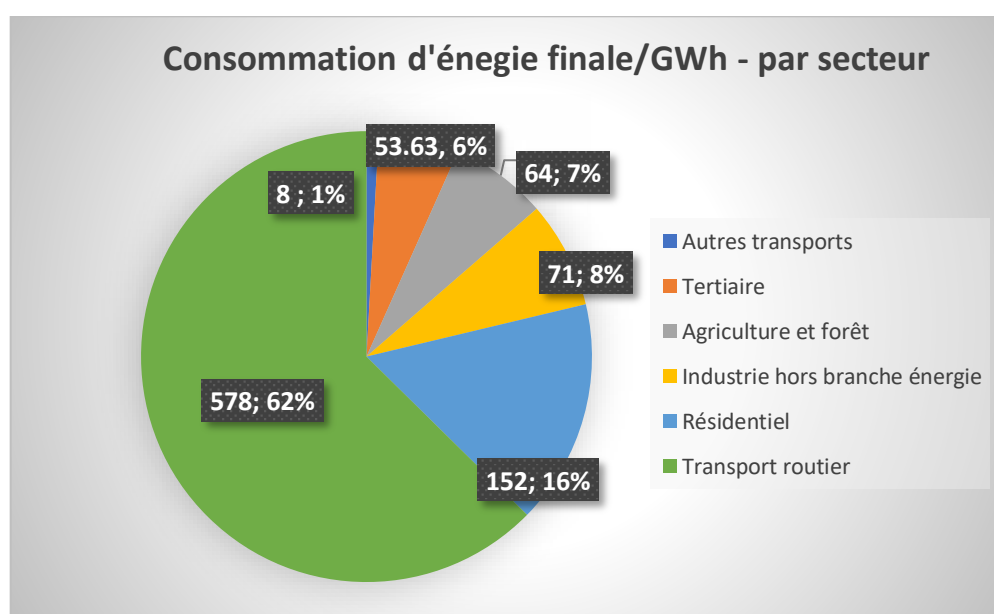


➤ Émissions de polluants atmosphériques



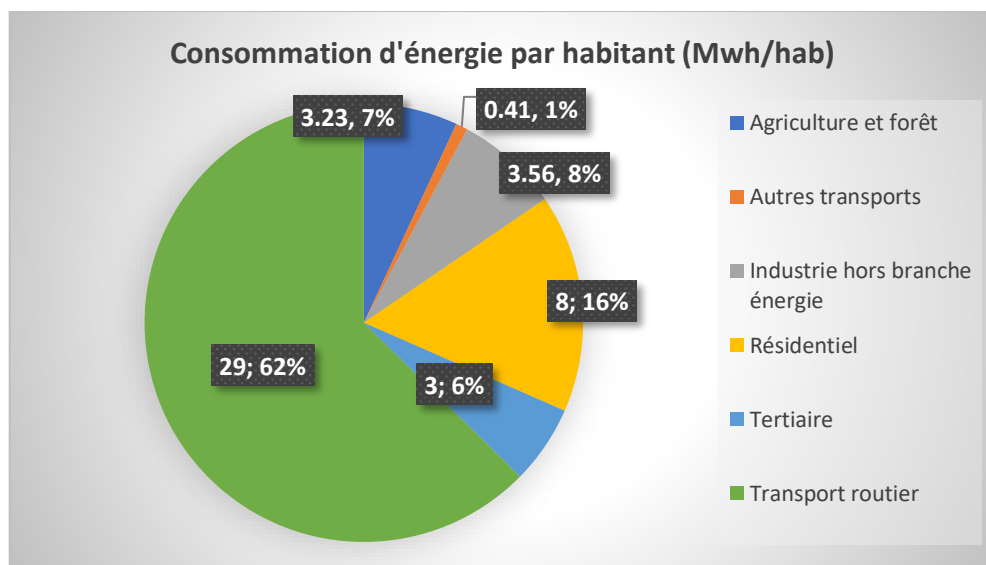
Le graphique met en évidence des niveaux d'émissions atmosphériques contrastés selon les polluants. Les composés organiques volatils (COV) constituent de loin la principale source d'émissions, avec plus de 900 000 tonnes par an, suivis par l'ammoniac (NH₃) et les oxydes d'azote (NOx), dont les volumes restent élevés. Les particules fines PM10 et PM2,5 présentent des émissions plus modérées en quantité, mais leurs impacts sanitaires demeurent significatifs, en particulier pour les PM2,5. À l'inverse, les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) apparaissent très faibles, traduisant l'efficacité des mesures de réduction mises en œuvre. Ce bilan souligne la nécessité de poursuivre les actions de réduction, en ciblant prioritairement les polluants les plus émis et ceux présentant les enjeux sanitaires et environnementaux les plus importants.

➤ Évolution de la consommation d'énergie par secteur



Source : AREC 2022

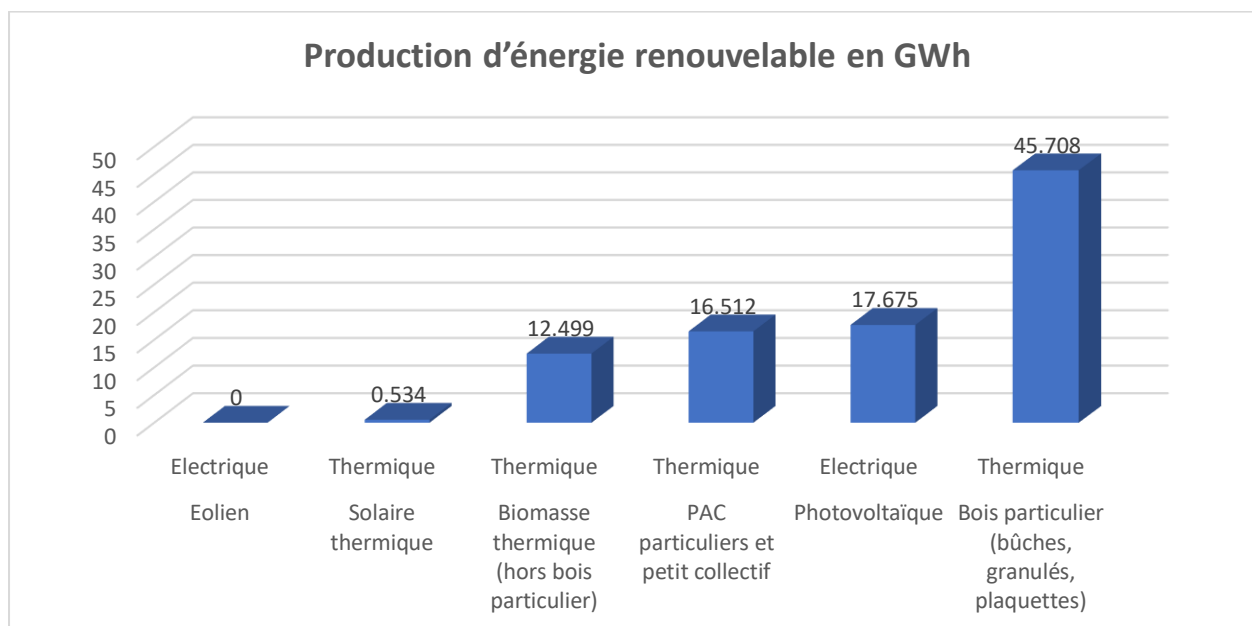
Le diagramme circulaire présente la répartition de la consommation d'énergie finale en GWh par secteur de 2022. On constate que le transport routier domine largement, représentant 62 % de la consommation totale avec 578 GWh. Le résidentiel arrive en deuxième position avec 16 % (152 GWh), suivi par l'industrie hors branche énergie à 8 % (71 GWh). L'agriculture et la forêt représentent 7 % (64 GWh), le tertiaire 6 % (53,63 GWh), et enfin les autres transports seulement 1 % (8 GWh). Cette répartition met en évidence une forte dépendance énergétique du secteur routier par rapport aux autres secteurs, tandis que les activités économiques et domestiques consomment beaucoup moins d'énergie.



Source : AREC 2022

Le diagramme circulaire présente la répartition de la consommation d'énergie par habitant (en MWh/hab). On observe que le transport routier constitue de loin le principal poste de consommation, avec 62 % du total (29,14 MWh/hab). Vient ensuite le secteur résidentiel qui représente 16 % (7,50 MWh/hab), suivi de l'industrie hors branche énergie (8 %, soit 3,56 MWh/hab) et l'agriculture (7 %, soit 3,23 MWh/hab). Le tertiaire ainsi que les autres transports occupent une part beaucoup plus faible, respectivement 6 % (2,70 MWh/hab) et 1 % (0,41 MWh/hab). Cette répartition met en évidence le poids prépondérant du transport routier dans la consommation énergétique, devant les usages domestiques et productifs.

➤ Production d'énergie renouvelable par filière



Source : AREC 2024

La production d'énergies renouvelables du territoire repose majoritairement sur les filières thermiques, qui constituent l'essentiel du mix énergétique renouvelable local. La filière bois-énergie à usage domestique (bûches, granulés, plaquettes) représente à elle seule environ 45,7 GWh, soit la principale source d'énergie renouvelable produite sur le territoire. Cette situation traduit une forte dépendance au chauffage individuel au bois, révélatrice à la fois d'un potentiel forestier local et d'usages historiquement ancrés.

Les autres filières de chaleur renouvelable contribuent de manière significative mais plus modérée. Les pompes à chaleur (PAC) des particuliers et du petit collectif atteignent une production estimée à 16,5 GWh, témoignant d'un déploiement progressif de solutions de chauffage performantes et décarbonées. La biomasse thermique hors bois particulier (équipements collectifs ou industriels) représente environ 12,5 GWh, confirmant l'intérêt de ces installations dans la transition énergétique locale. En revanche, le solaire thermique demeure marginal, avec une production limitée à 0,53 GWh, malgré un potentiel de développement encore peu exploité.

La production d'électricité renouvelable reste globalement limitée sur le territoire. Le photovoltaïque constitue la principale filière électrique renouvelable avec une production de l'ordre de 17,7 GWh, mais son poids demeure modeste au regard des besoins énergétiques et du potentiel disponible, notamment sur les toitures et les espaces artificialisés.

Aucune production éolienne n'est recensée en 2024, le parc éolien du territoire étant toujours en phase de construction à cette date. Cette absence de production ne traduit donc pas une absence de potentiel, dont la mise en service viendra modifier significativement le mix électrique renouvelable local.

➤ Production électrique



Enedis 2025

À l'échelle du territoire, la puissance installée totale atteint 42,7 MW, dont 25,2 MW issus de l'éolien et 17 MW du photovoltaïque.

La production totale en 2024 s'élève à 18 100 MWh, entièrement issue des installations photovoltaïques. Il est important de préciser que la production du parc éolien ne sera comptabilisée qu'à partir de 2025, les données n'étant pas encore disponibles à ce stade.

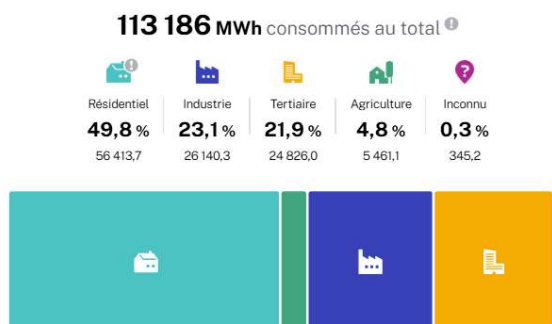
Par ailleurs, une nouvelle puissance de 19,8 MW sera ajoutée en 2026 avec la construction d'un parc éolien sur la commune de Chantillac, ce qui renforcera significativement la capacité de production renouvelable du territoire.

La consommation électrique du territoire s'élève à 113 186 MWh pour l'année 2024. Cette consommation se répartit entre plusieurs secteurs d'activités. Le secteur résidentiel constitue le premier poste de consommation, représentant 50 % du total, suivi par le secteur industriel (23%), puis par le tertiaire (22%).

Sites de consommation par secteur



Consommation par secteur

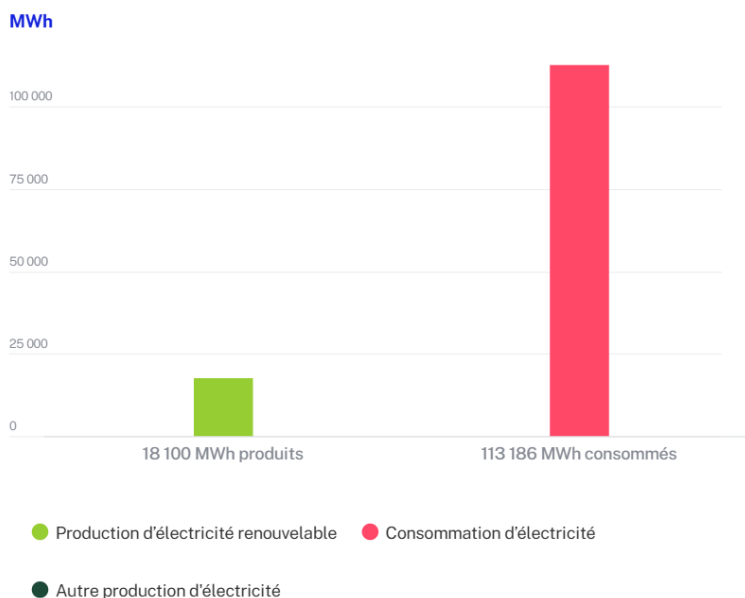


Enedis 2025

Le ratio entre la production et la consommation d'électricité sur le territoire des 4B met en évidence un décalage important. En 2024, la production locale d'électricité, issue des énergies renouvelables, s'élève à 18 100 MWh, un volume nettement inférieur à la consommation totale du territoire, estimée à 113 186 MWh.

Cette situation souligne une production locale insuffisante, ne permettant pas d'atteindre une autonomie en matière de production et de consommation d'électricité.

⚡ RATIO DE PRODUCTION / CONSOMMATION



Enedis 2025

➤ Données sur l'habitat

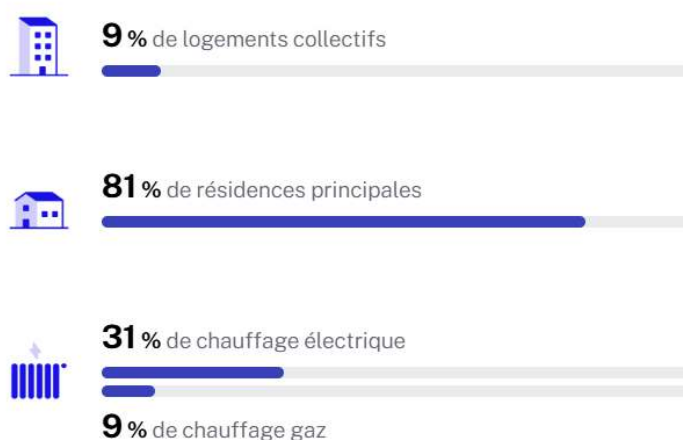
Le territoire des 4B se distingue par une grande diversité en matière d'habitat et un parc de logements varié. Les résidences principales représentent près de 80 % de l'ensemble du parc, tandis que les logements collectifs comptent pour environ 9 %.

La majorité des résidences principales ont été construites avant 1919 ou entre 1971 et 1990, témoignant d'un patrimoine ancien mais aussi d'une phase importante d'urbanisation au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Par ailleurs, environ 13,7 % des logements sont plus récents, construits entre 2006 et 2017, ce qui illustre un renouvellement progressif du bâti.

Plus de 56 % des logements dépassent les 100 m², indiquant une prédominance de surfaces généreuses, souvent associées à un habitat individuel. En ce qui concerne les modes de chauffage, le territoire s'appuie majoritairement sur l'électricité et le gaz, deux énergies largement privilégiées par les ménages.

Structure du parc de logements

Enquête logement INSEE 2020, publiée en 2023



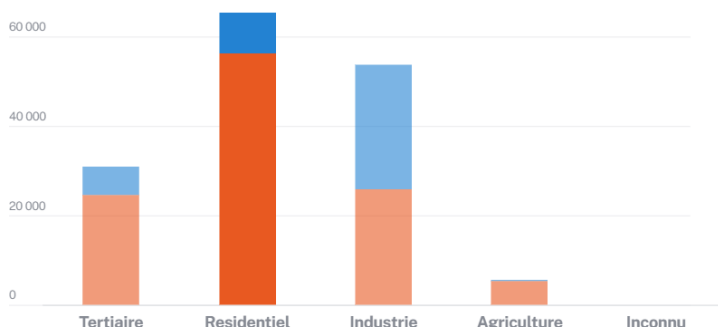
Enedis 2025

➤ Répartition de la consommation résidentielles d'électricité et de gaz

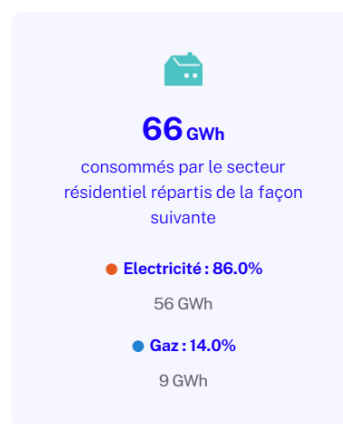
Le secteur résidentiel consomme 66 GWh, dont 86 % d'électricité (soit environ 56 GWh) et 14 % de gaz (près de 9 GWh). Cette consommation énergétique est portée en premier lieu par le résidentiel, qui représente la part la plus importante, suivi par le secteur industriel, puis par le tertiaire, et enfin par l'agriculture, qui demeure le secteur le moins consommateur.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION RÉSIDENTIELLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Consommation en MWh



Enedis 2025



Partie 3 : État d'avancement des actions du PCAET

❖ Vers un territoire à énergie positive

À travers sa labellisation TEPOS (Territoire à Énergie Positive), l'élaboration d'un projet de territoire orienté vers le développement durable et la mise en place d'une ingénierie dédiée (énergie, planification, habitat, économie), la Communauté de communes des 4B Sud Charente s'est affirmée comme un acteur pilote de la transition énergétique sur son territoire. Ce programme, soutenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la Région Nouvelle-Aquitaine, vise à réduire les consommations énergétiques et à développer les énergies renouvelables localement.

Un territoire TEPOS se fixe comme objectif la couverture totale de ses besoins énergétiques par des sources renouvelables à l'horizon 2050, en s'appuyant sur un plan d'actions détaillé définissant les priorités et les moyens à mobiliser.

Après deux cycles de contractualisation triennale avec l'ADEME et la Région, la poursuite de l'ambition TEPOS dans ce cadre n'étant plus envisageable, la collectivité a décidé de s'inscrire dans un nouveau dispositif innovant : le programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE).

Ce programme constitue un outil opérationnel de planification écologique, offrant aux collectivités une ingénierie territoriale renforcée et un accompagnement personnalisé. Il permet de structurer et guider les actions de transition écologique, en tenant compte des compétences, des moyens et des priorités locales. Le dispositif repose sur deux référentiels d'action complémentaires :

- l'un centré sur le volet Climat-Air-Énergie,
- l'autre sur les enjeux de l'économie circulaire, intégrant la gestion des ressources, la réduction des déchets et le développement de filières locales durables.

Ainsi, ce nouveau cadre permet à la Communauté de communes des 4B Sud Charente de poursuivre son engagement en faveur de la transition écologique, tout en adaptant ses actions aux réalités et aux ambitions du territoire.

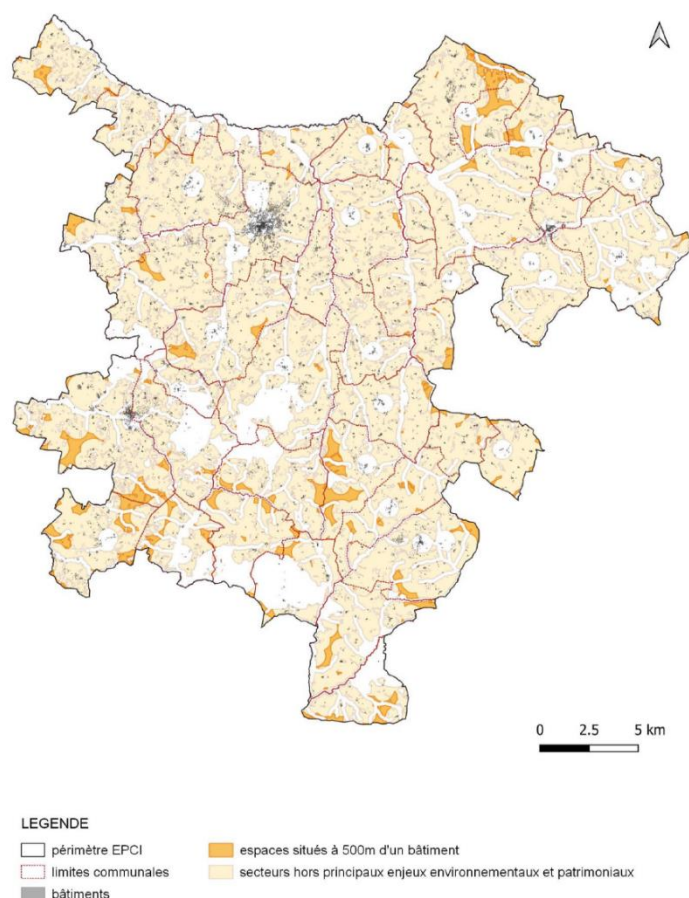
➤ Développer les Energies Renouvelables

La Communauté de communes des 4B Sud Charente attire depuis plusieurs années de nombreux développeurs de projets photovoltaïques.

Entre 2019 et 2022, un schéma directeur des énergies renouvelables a été élaboré afin de formaliser la politique de la CDC4B en matière de développement du photovoltaïque, de l'éolien et de la méthanisation... Approuvé en mars 2022, ce schéma identifie les zones propices au développement de ces énergies en excluant progressivement les secteurs présentant des enjeux environnementaux, urbanistiques ou patrimoniaux importants. Il propose également une carte de potentiel pour le photovoltaïque en zone urbaine (grandes toitures, parkings) et formule des recommandations pour le montage des projets, garantissant leur intégration harmonieuse sur le territoire.

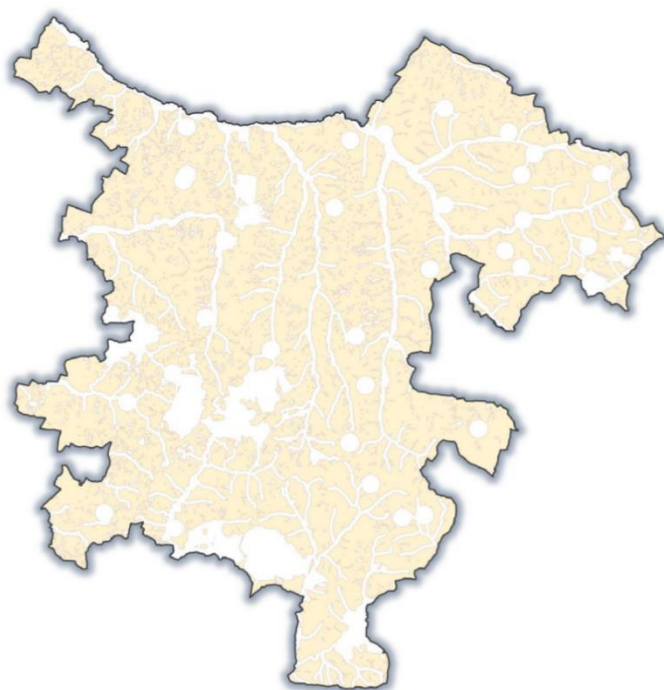
Aujourd'hui, la majorité des projets photovoltaïques au sol sont des projets agrivoltaïques. Par ailleurs, la loi pour l'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) ouvre de nouvelles opportunités pour des projets de moins d'1 MWc raccordés sur des postes de livraison simples, désormais dispensés d'étude d'impact. À cela s'ajoutent les projets en cours sur des terrains déjà artificialisés tels que carrières, délaissés ferroviaires ou routiers, permettant ainsi de concilier production d'énergie renouvelable et préservation des espaces naturels.

- Carte du potentiel, hors enjeux environnementaux et patrimoniaux



➤ Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CDC 4B Sud Charente

La Communauté de communes a mis en place un document d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale afin de remplacer les anciens PLU communaux et de proposer une vision cohérente et partagée de l'aménagement du territoire. Sur le volet de l'artificialisation des sols, ce document permet notamment de protéger les espaces naturels, agricoles et patrimoniaux. Le PLUi influence également le développement des énergies renouvelables en organisant l'espace pour définir où ces installations peuvent être implantées et sous quelles conditions. À travers son PADD, il fixe des objectifs énergétiques qui orientent le territoire vers un modèle plus durable, tout en intégrant des règles pouvant favoriser ou encadrer les projets : autorisation de centrales photovoltaïques sur certaines zones, encadrement des projets éoliens, soutien à la géothermie ou à la méthanisation. En maîtrisant l'urbanisation, en protégeant les espaces sensibles et en fixant des exigences pour les constructions neuves, le PLUi s'impose ainsi comme un outil stratégique structurant, capable d'encourager ou de réguler le développement des énergies renouvelables selon les choix politiques du territoire.



LEGENDE
□ périmètre de l'EPCI
■ secteurs hors principaux enjeux environnementaux et patrimoniaux

Depuis quelques années, les développeurs proposent un nouveau type de projet sur terrains agricoles : l'agrivoltaïsme. Contrairement à certaines pratiques passées sur d'autres territoires, l'objectif n'est pas de remplacer l'activité agricole par la production photovoltaïque, mais de combiner les deux activités sans perte de rendement agricole.

L'agrivoltaïsme peut se décliner sous différentes formes : ombrières pour élevages ovins ou bovins (la plus courante), serres photovoltaïques, ou encore « canopées » de panneaux au-dessus de cultures céréalières. Le sujet reste encore expérimental, car peu de projets agrivoltaïques sont aujourd'hui en service en France. La loi APER (Accélération de la Production d'Énergies

Renouvelables) et un décret spécifique à l'agrivoltaïsme encadrent désormais cette pratique et imposent plusieurs garde-fous pour sécuriser sa mise en œuvre.

La première centrale photovoltaïque au sol de la CDC4B a été mise en service à Passirac, sur le site d'une ancienne carrière. Il s'agit d'un parc de 5 hectares, d'une puissance de 4,4 MWc. À ce jour, cette centrale est en service.

Plusieurs projets d'agrivoltaïsme sont actuellement en cours de développement sur le territoire de la Communauté de communes des 4B. Parmi ceux-ci, l'un présente un caractère particulièrement expérimental et structurant, en raison de son organisation en multi-sites et de l'intégration d'une infrastructure électrique dédiée. Ce projet prévoit notamment la création d'un poste source privé, implanté sur la friche d'Oriolles. Cette solution vise à anticiper les contraintes de raccordement liées au risque de saturation des postes sources existants et à sécuriser l'injection future de l'électricité produite. Un partenariat a été formalisé entre la Communauté de communes et le porteur du projet afin de permettre l'implantation de cet équipement stratégique.

Par ailleurs, la Communauté de communes accompagne les porteurs de projets d'énergies renouvelables au cas par cas, en veillant à la bonne prise en compte des spécificités locales, des enjeux agricoles et paysagers, ainsi que de la compatibilité des projets avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cet accompagnement s'inscrit dans une logique de développement maîtrisé et concerté des énergies renouvelables sur le territoire.

Dans ce cadre, une procédure de mise en compatibilité du PLUi a été engagée pour plusieurs projets d'agrivoltaïsme situés sur les communes d'Oriolles, Boisbreteau, Condéon, Le Tâtre et Pérignac. Cette procédure réglementaire, rendue nécessaire par le zonage en vigueur, vise à adapter les documents d'urbanisme afin de permettre l'implantation et la réalisation de ces projets, tout en garantissant le respect des équilibres agricoles, environnementaux et paysagers.

➤ **Projets éoliens**

Deux projets de parcs éoliens ont été purgés de tout recours judiciaire et ont ainsi pu entrer en phase opérationnelle de développement. Les premières implantations concernent les communes de Baignes-Sainte-Radegonde, sur le site de Montmille, et de Baignes-Chantillac, sur le site du Terrier de la Pointe.

Le premier parc éolien du territoire, implanté sur la commune de Baignes-Sainte-Radegonde, est désormais en service. Il est composé de six éoliennes pour une puissance installée totale de 25 MW. La production attendue de ce parc permet de couvrir l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 21 500 foyers, contribuant ainsi de manière significative à l'augmentation de la production locale d'électricité renouvelable.

Par ailleurs, la commune de Chantillac accueille en 2025 la construction d'un second parc éolien composé de six éoliennes, d'une puissance unitaire de 4,8 MW. La puissance nominale totale du parc atteindra 19,8 MW, renforçant le potentiel de production d'électricité renouvelable du territoire et participant aux objectifs de transition énergétique définis dans le cadre du PCAET.



➤ Projets de méthanisation

Un projet d'unité de méthanisation est actuellement à l'étude sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire. La Communauté de communes a exprimé son intérêt pour cette initiative, dans la mesure où elle permettrait de valoriser une partie des rejets issus de l'abattoir en projet sur le secteur de Barbezieux nord. En l'absence de solution de valorisation dédiée, ces flux organiques importants nécessiteraient une augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration, générant des coûts financiers significatifs pour la collectivité.

Un travail d'analyse foncière est actuellement en cours, faisant suite à une phase de prospection visant à identifier des parcelles susceptibles d'accueillir l'unité de méthanisation. Parallèlement, des échanges ont été engagés avec les acteurs locaux concernés, afin de définir les modalités de concertation et de préciser les conditions d'implantation du projet. Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement maîtrisé de la filière méthanisation, en cohérence avec les objectifs de transition énergétique et d'économie circulaire du PCAET.

➤ Projets solaires thermiques

En 2022, une prospection a été menée avec le cabinet d'études Transitions afin d'identifier des sites favorables au développement du solaire thermique (chauffe-eau solaires). Quelques sites ont été repérés, mais les conditions et intérêts n'étaient pas suffisamment alignés pour permettre le lancement effectif de projets.

Une expérimentation pourrait toutefois être envisagée autour de la future piscine de Barbezieux-Saint-Hilaire, en étudiant la possibilité de la chauffer grâce à des panneaux solaires thermiques. L'option de la géothermie pourra également être analysée en parallèle afin de déterminer la solution la plus adaptée et la plus durable.

➤ Partenariat 4B/SEM Énergie Midi Atlantique

Lors de la création de la SEM Énergie Midi Atlantique, la Communauté de communes a proposé plusieurs sites pour l'installation de centrales photovoltaïques en toiture, regroupés en « grappes » afin de faciliter leur montage et leur gestion.

Après les premières mises en service en 2021 sur la salle des fêtes de Chantillac et l'école de Passirac, le dispositif s'est élargi à d'autres bâtiments : l'école de Salles-de-Barbezieux, l'école de Vignolles, l'école maternelle Félix Gaillard à Barbezieux-Saint-Hilaire et la salle des fêtes Val-des-Vignes.

Au-delà de ces réalisations, la CDC4B assume un rôle d'animateur territorial en accompagnant l'émergence de projets énergétiques, avec l'appui de partenaires spécialisés (Chambre d'agriculture, CCI, services de l'État, etc.). Ces actions couvrent différents domaines tels que la méthanisation, la géothermie, la récupération de chaleur ou encore la valorisation du bois-énergie.

Dans cette logique, la collectivité étudie depuis plusieurs années la conversion de ses équipements communautaires vers des solutions plus durables, notamment par le remplacement de certaines chaudières par des systèmes bois-énergie ou solaires thermiques.

➤ Réseau de chaleur de Baignes

A la rentrée 2023, un « contrat de chaleur renouvelable territorial » a été mis en place au niveau du Département en partenariat avec les EPCI de Charente. Cette contractualisation faite avec l'ADEME, que la CDC4B avait déjà envisagé à son échelle avant d'y renoncer, a pour but de rassembler plusieurs « petits » projets d'énergies renouvelables thermiques (solaire thermique, géothermie, biomasse, chaleur fatale) qui seraient séparément inéligibles au Fonds Chaleur et les grouper en échange d'un financement dédié.

La commune de Baignes-Sainte-Radegonde a rénové son réseau de chaleur qui fonctionnait au bois avec relève fioul et qui a connu plusieurs pannes ces dernières années, principalement à cause du surdimensionnement de la chaudière biomasse. La Communauté de communes, qui gère plusieurs bâtiments reliés au réseau de chaleur (écoles maternelle et primaire, centre de loisirs, piscine), a été associée à la démarche. Après un long travail avec la SEM Territoires Charente et le CRER comme maîtres d'ouvrage, l'option d'une chaudière bois avec relève gaz (propane) a été retenue.

- Vue aérienne du réseau de chaleur de Baignes-Sainte-Radegonde



➤ Accompagnement des communes sur les ENR

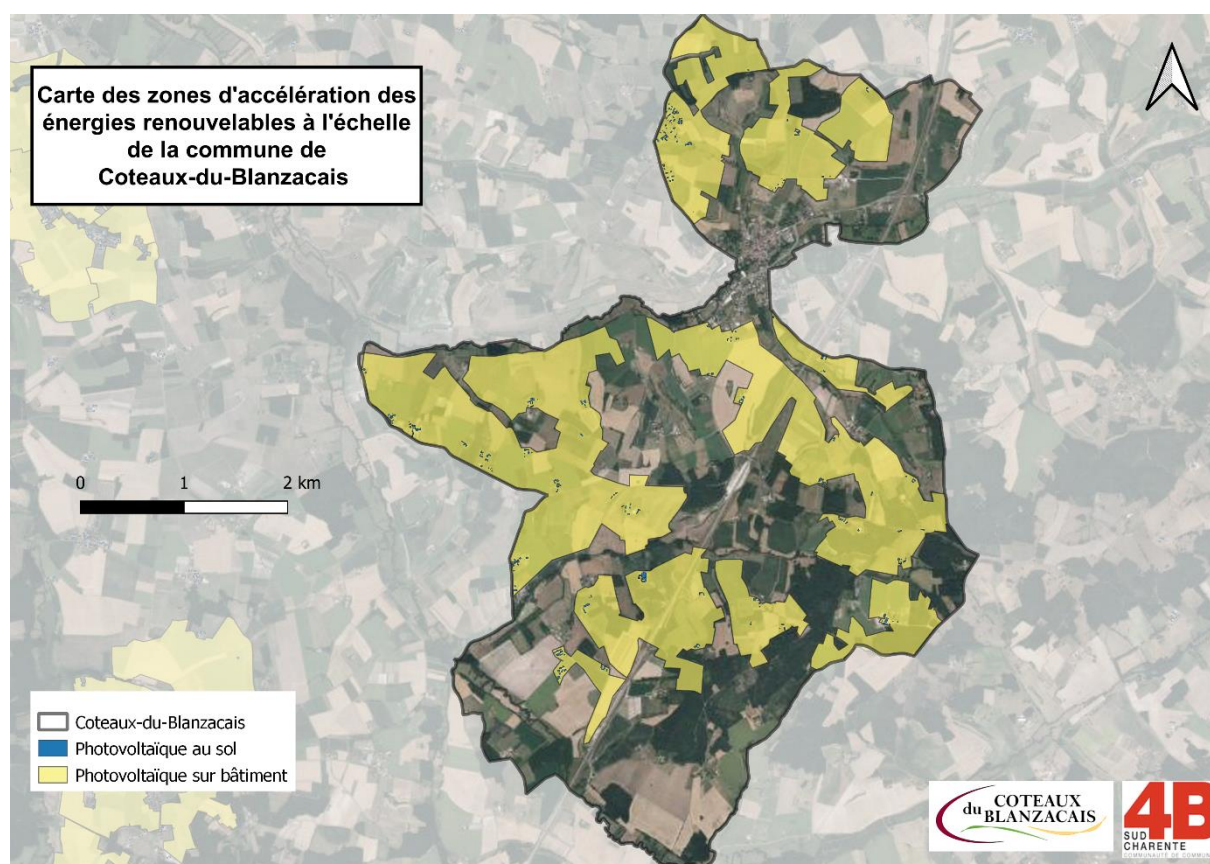
La loi portant Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER), promulguée en mars 2023, permet aux communes de créer des « zones d'accélération », facilitant le développement de projets d'énergies renouvelables sur leur territoire.

Afin de soutenir les communes dans cette démarche, la Communauté de communes a :

- Diffusé des documents synthétiques expliquant les dispositions de la loi,
- Organisé des ateliers dédiés aux élus intéressés,
- Produit des cartographies numériques des zones potentielles, intégrant notamment les dispositions du PLUi et tenant compte des demandes spécifiques des communes.

Une fois les cartographies validées et les délibérations communales adoptées, les zones d'accélération sont transmises à la DDT pour intégration dans la carte régionale, garantissant ainsi leur reconnaissance officielle et leur mise en œuvre opérationnelle.

- Exemple de la commune de Coteaux-du-Blanzacais



Cette carte présente les zones d'accélération des énergies renouvelables identifiées à l'échelle de la commune de Coteaux-du-Blanzacais, conformément au cadre réglementaire en vigueur. Elle met en évidence les secteurs favorables au développement du photovoltaïque, distinguant le photovoltaïque au sol et le photovoltaïque sur bâtiments.

Les secteurs identifiés concernent prioritairement le développement du photovoltaïque, en distinguant le photovoltaïque sur bâtiments et le photovoltaïque au sol. Ces choix résultent d'une volonté de concentrer les projets sur des zones jugées compatibles, en prenant en compte l'ensemble des enjeux agricoles, environnementaux, paysagers et urbains, ainsi que les contraintes réglementaires et les orientations portées par les documents de planification locaux, afin d'assurer un développement équilibré et maîtrisé des énergies renouvelables sur le territoire.

À ce jour, plus de 30 délibérations ont été adoptées par les communes afin de se prononcer pour ou contre l'identification des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Parallèlement, afin d'identifier le potentiel solaire sur le territoire et de le mettre en lien avec les dispositions de la loi APER concernant les parkings et les toitures, une étude de potentiel solaire en ombrières et en toitures a été réalisée par le cabinet EGIS en 2021. Le cadastre solaire correspondant pourra être réactivé et actualisé si nécessaire, pour accompagner les projets futurs.

➤ Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Marchés d'audits énergétiques

Suite aux audits réalisés en 2019 par le bureau d'études ILAO sur 15 bâtiments, la Communauté de communes a lancé un nouveau marché d'audits en 2023 pour les bâtiments restants, en invitant également les communes à intégrer leurs propres équipements afin de mutualiser l'ingénierie et optimiser les coûts.

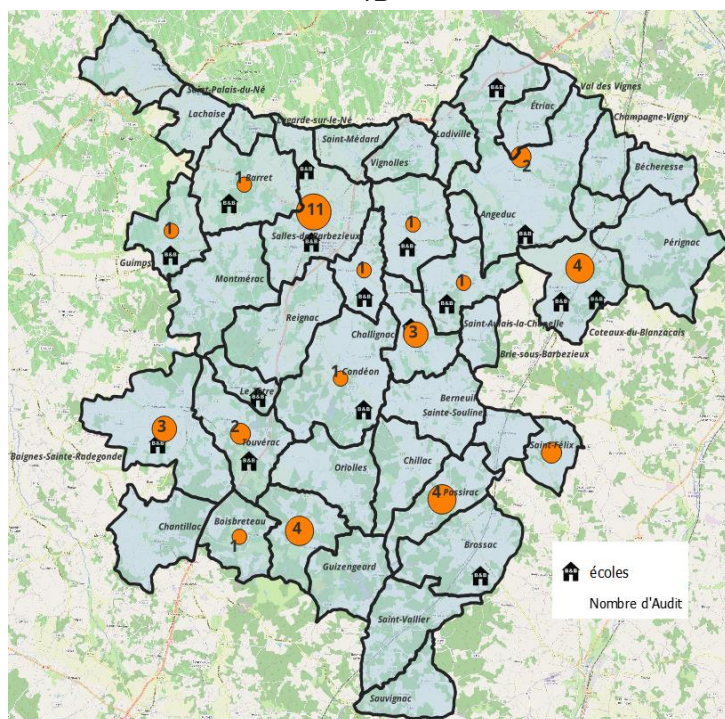
Ces audits ont été organisés en trois lots distincts :

- Audits énergétiques – identification des besoins et préconisations de rénovation.
- Audits structurels – vérification de la capacité des toitures à accueillir des panneaux photovoltaïques.
- Audits pollution – détection de la présence d’amiante et de plomb.

Le bureau d'études Citéal, recruté comme assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), a accompagné la mise en œuvre du marché et le suivi des actions sur le terrain. Au total, environ 48 audits énergétiques ont été réalisés au cours des trois dernières années. Les prestataires lauréats sont : AD'3E et Elansym pour les audits énergétiques, Elansym pour les audits structurels et Dekra pour les audits pollution.

Le financement de ces actions a été assuré grâce à différentes subventions. Une subvention du Département et du Fonds Vert a permis de soutenir l'AMO Citéal, tandis que dans le cadre du programme ACTEE, via le Fonds CHENE, une subvention a été accordée pour financer la réalisation des audits. Ces financements ont été déterminants pour la bonne mise en œuvre du programme. Ces audits ont permis de préconiser des travaux sur certains bâtiments et d'identifier des pistes d'amélioration pour optimiser leur performance énergétique.

- Carte des travaux d'audit répartis sur l'ensemble des communes du territoire des



➤ Travaux de rénovations réalisés

La première série d'audits a permis de produire plusieurs rapports avec préconisations pour la rénovation énergétique, ouvrant la voie au financement et à la réalisation de travaux grâce au plan de relance. À ce jour :

Six programmes de rénovation sur des bâtiments communautaires ont été achevés.

Deux bâtiments supplémentaires audités sont programmés : l'école maternelle Félix Gaillard et l'école maternelle des Coteaux du Blanzacais.

En parallèle, la Communauté de communes poursuit régulièrement des travaux de rénovation pour :

- Maintenir le bon fonctionnement des équipements,
- Réduire les consommations et factures d'énergie,
- Diminuer l'empreinte carbone du patrimoine bâti.

En 2022, plusieurs bâtiments communautaires ont bénéficié de rénovations significatives, parmi lesquels :

- Maison Communautaire pour l'Emploi (MCPE), Barbezieux-Saint-Hilaire : amélioration de l'éclairage, installation d'une pompe à chaleur, isolation des espaces.
- Centre de loisirs, Barbezieux-Saint-Hilaire : désamiantage, isolation des murs extérieurs et du plancher, réfection de la toiture-terrasse et du système de ventilation, réaménagement intérieur, amélioration de l'éclairage, remplacement de la chaudière gaz.
- École primaire, Blanzac-Porcheresse (Coteaux-du-Blanzacais) : réfection de la toiture et amélioration de l'isolation.
- École de Péreuil, Val des Vignes : isolation de l'ancien bâtiment, installation d'une pompe à chaleur, remise à niveau de l'électricité et travaux de peinture.
- École primaire Jacques Prévert, site Félix Gaillard, Barbezieux-Saint-Hilaire : mise en place d'un système de renouvellement d'air dans trois classes, isolation extérieure et travaux sur la chaufferie.
- Gymnase, Blanzac-Porcheresse (Coteaux-du-Blanzacais) : réfection de la toiture, amélioration de l'isolation, remplacement du système de chauffage et modernisation des installations électriques.

En 2023, l'équipe technique de la Communauté de communes a réalisé certains travaux en régie, en complément des interventions confiées à des entreprises extérieures. Dans le cadre de la transition écologique et de la sobriété énergétique, ces travaux ont été principalement orientés vers la rénovation énergétique des bâtiments (isolation, éclairage, chauffage, etc.).

Parmi les réalisations sur les bâtiments communautaires :

- Conservatoire et auditorium : installation d'un éclairage LED.
- Dix bâtiments communautaires : travaux de calorifugeage.
- Pôle multiservices de Blanzac : installation d'éclairage LED et de têtes thermostatiques pour optimiser la consommation énergétique.

- MCPE, centre de loisirs de Barbezieux et gymnase des Coteaux-du-Blanzacais : finalisation des travaux de rénovation énergétique, incluant une partie de désamiantage pour le centre de loisirs.
- Siège de la CDC 4B : réfection complète de la salle de restauration et création d'une salle de pause.

Ces actions contribuent à améliorer la performance énergétique, à réduire les consommations et à optimiser le confort des usagers tout en poursuivant la transition écologique du patrimoine communautaire.

- **Panneaux solaires sur le groupe scolaire du Brossacais**



➤ **Décret tertiaire**

Depuis 2022, la loi impose aux propriétaires d'unités foncières tertiaires — c'est-à-dire des bâtiments ou groupes de bâtiments de plus de 1 000 m² — de déclarer leurs consommations énergétiques et de respecter des seuils de performance énergétique à l'horizon 2030, 2040 et 2050.

Il est important de noter que si plusieurs bâtiments appartenant au même propriétaire se trouvent sur des parcelles adjacentes, l'ensemble constitue une unité foncière soumise au décret tertiaire, et tous les bâtiments doivent atteindre les seuils fixés par la loi.

Plusieurs sites de la CDC4B sont concernés :

Bâtiments de plus de 1 000 m² :

- Gymnase de Blanzac
- Gymnase de Salles-de-Barbezieux
- École maternelle des Alouettes à Barbezieux
- École primaire Jacques Prévert

Bâtiments situés sur des unités foncières de plus de 1 000 m² :

- École et salle des fêtes de Jurignac (avec la mairie de Val des Vignes adjacente)

- Écoles maternelle et primaire, piscine et accueil de loisirs de Baignes
- Écoles maternelle et primaire Félix Gaillard ainsi que la piscine de Barbezieux-Saint-Hilaire
- École de Touvérac (avec les autres bâtiments de Touvérac adjacents)

➤ **Mise en place d'un plan de sobriété énergétique :**

Face à la hausse drastique des prix de l'énergie (électricité, gaz), la CDC4B a rapidement déployé un plan de sobriété énergétique visant à limiter les coûts et réduire les consommations.

Les principales mesures incluent :

- Optimisation de la température de chauffage à 19 °C,
- Suivi des consommations via un outil interne, permettant d'identifier les économies potentielles,
- Plan de communication et sensibilisation des usagers pour promouvoir les gestes simples d'économie d'énergie.

Grâce à ces actions, la collectivité a réalisé environ 20 % d'économies sur les consommations entre 2022-2023 et 10% d'économies sur les années 2023-2024, soit près de 165 000 € d'économies, démontrant l'efficacité des mesures mises en place.

18 ACTIONS CONCRÈTES



SENSIBILISER

- Mobilisation des directeurs d'établissements scolaires
- Mobilisation des associations utilisant les locaux
- Programme de sensibilisation aux éco-gestes dans les écoles et les bâtiments occupés par la Communauté de communes
- Encouragement des réunions en visioconférence
- Encouragement de l'éco-conduite



OPTIMISER

- Réduction des pertes de chaleur dans les tuyaux
- Réglage des températures selon les consignes de chauffe, maximum 19°C : 14°C pour les gymnases, 19°C dans leurs annexes
- Renforcement du suivi des consommations et robinet thermostatique programmable à distance
- Déplacement des horaires de réunion en journée
- Régulation du chauffage en fonction des horaires de fonctionnement
- Suppression de l'usage du chauffage d'appoint
- Passage en LED des éclairages
- Ajustement du volet travaux de rénovation énergétique



LIMITER

- Extinction complète de l'éclairage public sur Plaisance
- Fermeture des locaux du siège pendant deux semaines pour les congés de Noël. Selon les possibilités, renouvellement en février et avril
- Extinction du chauffage dans les écoles sur les périodes de vacances scolaires et dans l'ensemble des autres structures lorsqu'elles sont fermées au public
- Objectif de baisse de la consommation dans tous les établissements
- Limitation des services publics facultatifs en dernier recours

➤ Plan lumière et optimisation de l'éclairage public

Dans le cadre du contrat TEPOS 2021-2024, la Communauté de communes, en partenariat avec le SDEG et les communes du territoire, a engagé une réflexion sur la gestion de l'éclairage public afin de réduire les consommations énergétiques et les coûts associés.

Un premier travail a porté sur la zone d'activité de Plaisance, où la CDC prenait en charge à la fois l'abonnement et les consommations électriques. Une simulation réalisée par le SDEG a permis d'évaluer les gains potentiels d'une extinction de l'éclairage en heures creuses.

Au regard de la hausse importante des prix de l'électricité, la décision a finalement été prise d'éteindre totalement l'éclairage de la zone d'activité de Plaisance. Parallèlement, les autres communes concernées ont choisi de renforcer ou d'allonger les périodes d'extinction nocturne de leur éclairage public.

L'ensemble de ces mesures a permis, sur l'année 2023, de générer :

- Une économie d'énergie estimée entre 40 et 60 MWh,
- Une économie financière supérieure à 10 000 €.

Ces résultats illustrent la pertinence d'une gestion optimisée de l'éclairage public dans une logique de sobriété énergétique et de réduction des dépenses publiques.



➤ Sensibilisation auprès du public

Depuis 2022, la Communauté de communes 4B Sud Charente, la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire et la Direction Départementale des Territoires (DDT) travaillent conjointement à la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, des fiches actions ont été définies visant à renforcer l'attractivité et la revitalisation de la commune, autour de plusieurs thématiques : habitat, commerce, services publics, aménagement urbain, qualité de vie.

La signature officielle de l'ORT a eu lieu le 5 décembre 2022, en partenariat entre l'État et les collectivités locales. En 2023, un premier bilan a permis de présenter les actions engagées, portées soit par la Commune, soit par la CDC 4B.

Par ailleurs, le Pôle habitat communautaire constitue un outil opérationnel au service des porteurs de projet. Il leur offre la possibilité, en une demi-journée, de rencontrer l'ensemble des acteurs compétents en matière d'habitat et d'urbanisme. Trois partenaires majeurs y interviennent :

- ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement),
- ABF (Architecte des Bâtiments de France),
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Ces organismes accompagnent particulièrement les particuliers dans leurs problématiques de rénovation énergétique, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à la transition écologique du territoire.

4B **Pôle Habitat Communautaire**

**Des projets de travaux et de rénovation ?
Des questions sur le logement ?**

Est organisé une permanence le 1er mardi de chaque mois à la **Mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire**, avec un conseiller **France Rénov'** du CAUE, un conseiller information énergie du CAUE, un conseiller juriste de l'ADIL et l'architecte des bâtiments de France (UDAP-ABF).

Dates

- 7 janvier
- 4 février
- 4 mars
- 1er avril
- 6 mai
- 3 juin
- 1er juillet
- 5 août
- 2 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

Conseils gratuits

Aides financières

Sur rendez-vous

Contacts

- ADIL 05 45 93 94 95 (information logement)
- CAUE 05 45 92 95 93
- Mairie de Barbezieux 05 45 78 75 77 (ABF et renseignements)
- CDC 4B 06 43 04 69 91 (renseignements)

4B SUD CHARENTE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Logo République Française, France Rénov', CAUE, ADIL, Barbezieux SAINT-HILAIRE, CDC 4B, WWW.CDC4B.COM, f, @, in, v

Ce service permet aux administrés de bénéficier de conseils gratuits de la part de l'ADIL et du CAUE. Les intervenants apportent des informations sur le maintien à domicile, mais se concentrent principalement sur les travaux de rénovation énergétique et sur les aides financières auxquelles les administrés peuvent prétendre, telles que Ma Prime Rénov', Ma Prime Rénov' copropriété, Ma Prime Adapt', ou encore les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Une permanence est organisée tous les premiers mardis du mois à la mairie de Barbezieux, offrant un accueil personnalisé pour répondre à toutes les questions des habitants.

➤ Balades thermographiques

Chaque hiver, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), en partenariat avec la Communauté de communes, organise des « balades thermographiques » afin de sensibiliser les habitants aux enjeux de la rénovation énergétique et de la sobriété.

Ces animations comprennent :

1. Un temps d'explication animé par un technicien du CAUE sur l'importance de l'isolation thermique des bâtiments,
 2. Un parcours dans la commune hôte, au cours duquel une caméra infrarouge permet de visualiser les pertes de chaleur depuis l'extérieur des bâtiments.
- En 2023, deux balades ont été organisées : le 11 janvier à Barret et le 18 janvier à Condéon, rassemblant un public intéressé par les solutions de rénovation énergétique.
 - En 2024, deux nouvelles balades ont eu lieu : le 12 février à Oriolles (5 participants) et le 15 février à Montmérac (8 participants). Une baisse de fréquentation, liée à la météo et à la saturation de l'offre d'animations.
 - En 2025, l'intérêt du public repart à la hausse : les balades organisées à Guimps et Barbezieux-Saint-Hilaire ont chacune rassemblé une vingtaine de participants, confirmant l'utilité de ce dispositif pour mobiliser les habitants.

Ces actions, à la fois pédagogiques et concrètes, permettent aux habitants de prendre conscience des enjeux liés à la rénovation énergétique de leur logement et de s'approprier les solutions existantes.



➤ Programmes de performance énergétique pour les entreprises

En 2019, la Communauté de communes a lancé, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et l'association SOLTENA, un premier programme de performance énergétique destiné aux entreprises volontaires du territoire.

- Neuf entreprises ont intégré ce dispositif et ont bénéficié de diagnostics énergétiques portant sur leurs procédés de production.
 - Un premier atelier thématique a été organisé en mars 2020, mais la crise sanitaire a conduit à l'annulation des autres rencontres en présentiel. Les ateliers en visioconférence proposés en remplacement ont rencontré un succès limité.
- L'action a été clôturée par un bilan réalisé en 2021-2022, confirmant l'intérêt du dispositif et le potentiel d'amélioration identifié pour les entreprises participantes.

À la suite de ces résultats encourageants, une nouvelle édition du programme a été mise en place avec la CCI et le cabinet Straténergie.

- Le lancement officiel a eu lieu le 13 juin 2023 lors d'un « café de l'économie » ; fin 2023, neuf entreprises ont participé au programme.
- D'une durée d'un an, ce dispositif a visé à aider les entreprises à mieux comprendre et à réduire leurs consommations d'énergie, grâce à des diagnostics personnalisés, des campagnes de mesure et des ateliers thématiques.
- Des campagnes de mesure ont été réalisées à l'aide de pinces ampèremétriques.
- Parmi les entreprises impliquées, cinq ont bénéficié d'un diagnostic énergétique et quatre ont bénéficié d'une campagne de mesure.

Le bureau d'études Straténergie a assuré l'accompagnement technique du programme ; il a réalisé cinq diagnostics énergétiques et quatre campagnes de mesure.

En 2024-2025, quatre ateliers collectifs ont été organisés :

- Un atelier « groupe froid », portant sur la réglementation, les technologies disponibles, les actions d'économie d'énergie et les bonnes pratiques pour le froid industriel ;
- Un atelier « borne de recharge électrique », abordant les normes, le choix des équipements, les aides financières disponibles et les innovations récentes ;
- Un atelier « photovoltaïque », consacré aux avantages de l'autoproduction d'électricité, à la réduction des émissions de CO₂, à l'indépendance énergétique et à la valorisation de l'image des entreprises engagées ;
- Un atelier sur l'air comprimé, traitant de ses usages en entreprise, de ses performances énergétiques, des pistes d'optimisation et des bonnes pratiques à adopter.



❖ Bilan du premier axe : Vers un territoire à énergie positive

N°	Actions	Sous-actions	Porteurs	Avancement
AXE 1 : VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE				
1.1.1.1	Réaliser un schéma directeur des EnR	Spatialiser les secteurs propices à l'implantation d'EnR Définir/afficher une vision politique sur l'implantation d'EnR Mettre en place une stratégie de communication	CDC 4B	Terminée
	Lever les freins au développement EnR : communication, projets concertés dès l'amont	Réaliser une note sur les démarches de concertation effectuées par des territoires ou des porteurs de projet Déterminer une méthodologie de concertation ou des critères à appliquer au territoire pour chaque projet	CDC 4B	En fonctionnement
	Maîtriser le foncier sur les sites à fort potentiel de développement	Vérifier auprès des services de l'Etat la possibilité de définir un zonage spécifique U-ou-AU sur les sites destinés aux EnR Définir la stratégie foncière et la traduire dans le zonage PLUI	CDC 4B	Terminée
	Porter des études de faisabilité sur des projets concrets (réseaux de chaleur, méthanisation, géothermie, récupération de chaleur, BioGNV)	Lancer des études d'opportunité hydrogène/bioGNV	CDC 4B/SEM énergie/Communes	En fonctionnement
	Participer au financement des projets EnR notamment avec la SEM énergie	/	CDC 4B/SEM énergie	En fonctionnement
1.1.1.2	Impulser (ou étudier) la création d'une association de financement participatif locale	/		Non engagée
	Animer les différents acteurs pour faire émerger des actions opérationnelles (secteurs agricoles et industriels : méthanisation, géothermie, récupération de chaleur)	Poursuivre les efforts engagés lors de l'action lancée avec 9 entreprises avec SOLTENA (ex-pôle éco-industrie) Faire émerger des projets de reconversion de chaudières bois et solaire thermique (25 m²)	CDC 4B	Lancement
	Faciliter l'implantation de projets diffus dans les documents d'urbanisme en tenant compte des enjeux patrimoniaux	Intégrer des dispositions dans les règlements écrits des documents d'urbanisme : encouragement des pompes à chaleur, autoriser les panneaux solaires en toiture dans le respect des aspects patrimoniaux/paysagers Engager un travail pour élaborer un guide de recommandation de bonnes pratiques en partenariat avec le CAUE et l'UDAP	CDC 4B	Non engagée
	Promouvoir l'autoconsommation et impulser des actions d'autoconsommation collectives	Promouvoir l'autoconsommation en bois énergie et en énergie solaire notamment avec les agriculteurs et propriétaires des bois Promouvoir le solaire thermique (plan d'actions TEPOS) Privilégier l'autoconsommation individuelle	PAYS/CDC 4B	Lancement

1.1.2.1	Inciter au développement EnR sur les zones d'activités économiques (toitures et parkings)	Étudier le cadre de l'application de la loi énergie climat qui impose l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des [constructions de] toitures d'activités de plus de 1000 m²	CDC 4B en accord avec les communes	Terminée
		Rechercher des guides existants pour l'implantation de PV en toiture et l'application de la loi (Etat, CEREMA, etc)		
		Définir avec les élus si le territoire décide d'imposer ou d'inciter le développement EnR sur les zones économiques et notamment sur les bâtiments de moins de 1000 m²		
	Proposer des incitations aux habitants et accompagner le remplacement des chaudières fioul par des chaudières bois	Faire le point sur les aides déjà mises en place pour accompagner les ménages dans la rénovation énergétique de leurs logements et notamment le remplacement de leur système de chauffage Proposer une incitation spécifique au remplacement des chaudières fioul par des EnR (dont les chaudières bois) Accompagnement de la 4BSC via un Contrat de Développement des Énergies Renouvelables dont la mise en place sera étudiée fin 2020 avec le Pays Sud Charente Sensibiliser les particuliers et les informer des dispositifs existants.	CDC 4B/Communes	En cours
1.1.2.2	Porter une étude de potentiel solaire collective	/	CDC 4B / Communes	Terminée
	Mettre en place des équipements EnR sur le patrimoine public (électricité et chaleur)	/	CDC 4B / Communes	En cours
1.2.1.1	Mettre en place un Conseil en énergie partagé	Créer un poste chargé du suivi des consommations, du conseil sur les améliorations thermiques, analyses de factures, pilotage des audits et études OU externaliser ces missions à un BE	CDC 4B	Non engagée
	Réaliser des audits énergétiques et définir un plan pluriannuel d'investissement	Analyse des consommations des bâtiments et priorisation des travaux en fonction des ratios kWh/m² Établir un plan d'audits annuels en s'appuyant sur des prestataires externes Mettre en place des programmes de rénovation pluriannuels	CDC 4B	Terminée
	Accompagner les communes dans la définition de plans lumières	/	CDC 4B	En fonctionnement
1.2.1.2	Travailler avec le SDEG sur les actions opérationnelles (extinction, LED, etc).	/	Communes	Lancement
1.2.2.1	Renforcer localement l'Espace Info Énergie conseil en rénovation énergétique et développer de nouveaux services type ambassadeurs de l'énergie	Pérenniser le pôle habitat actuellement en place Étudier la possibilité d'ambassadeurs de l'énergie ayant pour mission de sensibiliser les habitants au quotidien sur le terrain	CDC 4B	En fonctionnement
	Mettre en place et pérenniser des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et un Programme d'intérêt	Evaluer voire pérenniser l'OPAH de revitalisation des centres-bourgs Envisager la mise en place d'un Programme d'intérêt Général (PIG) pour le périmètre hors OPAH.	CDC 4B	Terminée
	Animer une plateforme locale de Rénovation énergétique (PLRE)	Étudier la mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique (AMI régional, financement SARE / AAP Facilareno)	CAUE	Terminée
	Former les agents instructeurs de l'Application du Droit des Sols [RE2020]	/	CDC 4B	Terminée
1.2.2.2	Sensibiliser les habitants et les artisans à la construction biosourcée	Identifier les filières locales de matériaux biosourcés Sensibiliser les habitants à l'utilisation de matériaux biosourcés : réunion d'information, mobilisation d'outils de communication, visites de chantiers réalisés Sensibiliser des artisans (dispositif Dorémi ?)	PAYS/CDC 4B	Lancement
	Former les travailleurs sociaux à la lutte contre la précarité énergétique	Recenser les formations existantes et définir les besoins en formation pour les travailleurs sociaux (détection, conseils de base, orientation)	CDC 4B / CAUE/GIP	Non engagée
	Repérer et accompagner les publics en situation de précarité énergétique	Mettre en place un dispositif de repérage et d'accompagnement des publics en situation de précarité énergétique	CDC 4B / Communes	Non engagée
1.2.2.3	Distribuer des kits économie d'énergie aux ménages les plus précaires	Définir la méthode de distribution des kits et les quantités Établir un état des lieux sur les actions de ce type qui sont déjà en cours	CDC 4B / Communes	Non engagée
	Intégrer un critère de performance énergétique au permis de louer	Suivre la mise en place du permis de louer Diffuser l'action mise en place sur Barbezieux sur les autres communes des 4B	CDC 4B / Barbezieux / Communes	Non engagée
	Inciter les bailleurs sociaux à rénover leurs bâtiments	Organiser des réunions d'échange avec les bailleurs et intégrer une écoconditionnalité des subventions ou des critères dans des conventions d'objectifs	CDC 4B / Communes	Non engagée

❖ Axe 2 : économie Bas carbone

La Communauté de communes s'engage à soutenir une alimentation plus durable et de proximité.

- À l'échelle communale, certaines initiatives renforcent ce lien, comme la mise à disposition de terres pour du maraîchage biologique local, notamment par le centre socio-culturel de Barbezieux-Saint-Hilaire.
- Ces actions contribuent à développer une offre alimentaire de qualité tout en soutenant l'économie locale. (Photos maraîchage – journée « Élus pour agir »).



➤ Mise à disposition de terres pour du maraîchage bio local

La Chambre d'agriculture de la Charente (CA16) a lancé une étude auprès des agriculteurs futurs cédants sur le territoire des 4B, afin d'anticiper les transmissions et d'accompagner l'installation de nouveaux porteurs de projets. Cette démarche vise à favoriser la pérennité des exploitations existantes, bien que la principale difficulté reste de trouver des porteurs de projets intéressés.

La CA16 dispose des compétences nécessaires pour évaluer la valeur agronomique des terres susceptibles d'accueillir des activités de maraîchage. Les résultats de ces expertises permettent de confirmer l'intérêt de développer cette filière, tout en tenant compte de la viabilité économique pour les agriculteurs.

Le maraîchage pourrait ainsi compléter les cultures de légumes de plein champ déjà présentes. Toutefois, la commercialisation du bio traverse actuellement une période difficile en raison de l'inflation qui touche les produits agricoles, le besoin en productions locales reste fort et constitue un enjeu majeur pour le territoire.

La Communauté de communes, qui détient la compétence scolaire ainsi que la gestion des cantines et cuisines, place la restauration collective comme un pilier de la transition écologique. Plusieurs axes structurent cette démarche :

- Intégration croissante des produits issus de l'agriculture biologique,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Et prise en compte des objectifs nationaux de transition agroalimentaire.

En 2024, la Communauté de communes a poursuivi et renforcé son engagement en faveur d'une alimentation durable et de qualité au sein de la restauration scolaire, en cohérence avec les objectifs fixés par la loi EGalim. Cette démarche vise à améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis aux élèves, tout en réduisant l'empreinte environnementale de la restauration collective et en soutenant des modes de production plus respectueux de l'environnement.

Ainsi, les repas proposés dans les écoles du territoire se caractérisent par :

- Une part de produits biologiques représentant 30 % des achats alimentaires hors taxes (données arrêtées au 31/03/2025) ;
- Une quantité moyenne de viande maîtrisée par repas, avec 60 g en école maternelle et 80 g en école élémentaire, conformément aux recommandations nutritionnelles ;

- Une part de menus végétariens de 25 %, correspondant à un repas végétarien par semaine scolaire, contribuant à la diversification des sources de protéines et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation.

Ces résultats confirment la volonté de la collectivité d'allier qualité, durabilité et soutien aux filières agricoles locales, malgré un contexte d'approvisionnement parfois contraint.

➤ Réduction du gaspillage alimentaire

Un audit de démarrage a été réalisé afin d'évaluer les pratiques existantes en restauration collective. Un travail sur la méthodologie de pesées a permis de quantifier les déchets alimentaires et d'identifier des pistes d'amélioration. Des visites d'entreprises volontaires ont également été effectuées pour observer et s'inspirer de bonnes pratiques.

La CDC a mis en place des composteurs au niveau des cuisines et du siège afin de favoriser le tri et le recyclage des déchets organiques, de réduire l'empreinte environnementale de ses activités et de sensibiliser les collaborateurs à des pratiques durables.



➤ Groupes de travail internes

Au sein du service restauration, des groupes de travail ont été constitués autour de thématiques environnementales telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire et la diversification des sources de protéines, avec l'introduction de recettes végétales (« veggies »).

➤ Projets pédagogiques

Des projets pédagogiques en collaboration avec les enseignants ont été mis en place, visant à sensibiliser les élèves à la nutrition et à l'alimentation. Ces actions combinent un apprentissage théorique et ludique de la nutrition et un apprentissage culinaire pratique, à travers la préparation en cuisine.



➤ Porter un Projet Alimentaire Territorial

Parallèlement, le Conseil départemental conduit l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce projet s'inscrit dans une dynamique de soutien aux circuits courts et au développement de l'agriculture locale, et vise à offrir de nouveaux leviers pour structurer, valoriser et pérenniser la production agricole sur le territoire.

Le PCAET suggère justement de « travailler en relation avec les territoires voisins ruraux et urbains », ce qui peut aussi inclure la Charente-Maritime.

Accompagner le développement d'outils de diffusion : marchés de plein vent, boutique de producteurs, drive fermier, AMAP, boutiques éphémères, etc

La Chambre d'Agriculture joue également un rôle moteur à travers :

- L'organisation de formations pour les agriculteurs intéressés,
- L'animation d'un groupe thématique dédié,
- Le soutien à la plantation de protéagineux, dans le cadre d'appels à projets régionaux et du programme Proteina.

La Chambre d'agriculture mène la démarche « Pensez local », visant à promouvoir l'agriculture locale et à renforcer les liens entre producteurs, particuliers, entreprises et collectivités. Cette initiative s'appuie sur un site Internet qui articule plusieurs volets : production, démarche qualité, accessibilité et communication.

Pour accroître la visibilité des productions locales et développer des outils de diffusion (marchés de plein vent, boutiques de producteurs...), une plateforme en ligne, soutenue par la CA16 et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, a été mise en place : www.pensezlocal16.fr.

Cette plateforme permet de recenser l'ensemble des producteurs charentais, de valoriser leurs produits et de créer un lien direct avec le PAT départemental, tout en favorisant la mobilisation locale autour des thématiques agricoles et alimentaires.

➤ Renforcer la gestion des espaces naturels et la préservation de la biodiversité / Poursuivre la sensibilisation des communes et des habitants à la biodiversité et à la recreation de la trame verte.

La CA16 met déjà en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) via les producteurs qu'elle accompagne. Les démarches de certification HVE ou HVE Cognac sont également accompagnées.

À l'échelle du territoire de la Communauté de communes des 4B, plusieurs actions ont été conduites en faveur d'une agriculture plus durable et respectueuse de la biodiversité :

- 18,04 hectares sont engagés en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) favorables à la gestion des espèces sur prairies, impliquant 5 exploitations agricoles.
 - 1 524,23 hectares sont engagés en MAEC "systèmes d'élevage", avec la participation de 14 exploitations agricoles.
 - 21 exploitations agricoles sont certifiées au niveau 3 de la Haute Valeur Environnementale (HVE) dans le cadre du Cahier des Charges Environnementaux des Cultures (CEC).
 - 4 formations ont été organisées autour des enjeux croisés entre agriculture et biodiversité, afin de sensibiliser et accompagner les exploitants.
- **Mettre en place un programme local pour développer la séquestration carbone : agroforesterie, culture sans labour, agriculture de conservation, plantation de légumineuse, etc.)**

La Chambre d'agriculture propose des formations sur la conservation des sols, auxquelles les producteurs intéressés peuvent participer via un groupe thématique dédié. Les communes ont également la possibilité de recommander des producteurs à la CA16 pour suivre ces formations.

Par ailleurs, la plantation de haies bénéficie d'un dispositif d'aide.

Enfin, dans le cadre des AAP régionaux et des actions Proteina, un accompagnement est mis en place pour le développement de cultures de protéagineux, avec un objectif de débouchés en circuits courts et la mise en place de partenariats entre éleveurs et céréaliers.

➤ **Mettre à disposition des bancs d'essais tracteurs et des aires de lavages collectives**

En complément, la Communauté de communes, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, met à disposition des bancs d'essais tracteurs et des aires de lavage collectives. Ces sessions permettent :

- D'évaluer les performances des moteurs des tracteurs,
- De détecter d'éventuelles anomalies,
- Et de conseiller les agriculteurs sur le régime moteur le plus adapté pour réduire leur consommation de carburant et limiter leur impact environnemental.

Deux sessions ont ainsi été organisées en deux ans, sur deux communes différentes, avec une prise en charge à 50 % par la Communauté de communes.



➤ Favoriser la plantation de haies bocagères

La plantation de haies bocagères est en cours sur le territoire grâce à quelques projets soutenus par le Département ou le plan de relance, mais reste limitée par des contraintes techniques (seuil de 200 m chez les particuliers), financières et humaines. Si la préservation de l'existant apparaît essentielle, elle nécessite un inventaire difficile à réaliser à grande échelle. En revanche, la dimension pédagogique et participative fonctionne bien, avec des actions comme « Plantons l'avenir », ateliers de greffage, balades ou conférences, qui renforcent la sensibilisation du public.

➤ Filière bois-énergie et gestion durable des forêts

Afin de renforcer la filière bois-énergie et de consolider les stocks de carbone forestier à l'échelle du territoire, le Pays Sud Charente, compétent en matière de forêt-bois, anime la filière en lien avec les acteurs locaux, notamment les collectivités.

En 2023, les actions de prévention et de gestion des incendies de forêt se sont poursuivies sur le territoire de Sud Charente. Le suivi des incendies a permis d'identifier les zones à risque, tandis qu'un schéma territorial d'aménagement des ouvrages DFCl a été élaboré pour renforcer la protection. Six communes à l'échelle du Pays ont bénéficié d'une assistance technique pour intégrer la DFCl dans la planification des deux futurs parcs éoliens, et huit communes ont été accompagnées afin de faciliter l'accès des Sapeurs-Pompiers aux massifs à risque. Par ailleurs, les communes concernées ont été incitées à rédiger leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et un appui a été apporté pour développer la vigilance citoyenne contre les feux de forêt, renforçant ainsi la prévention et la mobilisation locale.

En 2024, dans le cadre du schéma territorial d'aménagement des ouvrages DFCl, 19 projets ont été lancés à l'échelle du Pays, dont six communes des 4B ont bénéficié. Parallèlement, une sensibilisation aux obligations de débroussaillage a été menée auprès de la population, avec distribution de flyers et organisation d'une réunion publique à Brossac.

➤ Sensibilisation forêt et bois

La mise en œuvre du programme pédagogique autour des forêts et du bois a permis de sensibiliser près de 500 élèves à l'échelle du Pays sur trois années. Pour l'année scolaire 2023-2024, cinq

classes (115 élèves) ont participé. En 2024-2025, huit classes (180 élèves) ont été accompagnées, réparties entre Péreuil, Baignes-Sainte-Radegonde, Touvérac et Barbezieux-Saint-Hilaire. Le programme a inclus 9 sorties découvertes en forêt organisées par le CRPF et 9 visites d'entreprises de la filière bois organisées par FIBOIS, mobilisant ainsi 200 élèves au total dans les communes de Barbezieux et Chalais.

Favoriser l'acquisition de biens vacants

En 2025, la Communauté de communes a décidé de recenser les logements vacants dans le but d'aller vers les propriétaires et de les accompagner dans des démarches de rénovation si tel est leur souhait, et de lutter contre la dégradation du patrimoine bâti. La Communauté de communes a envoyé un courrier et un questionnaire aux propriétaires de logements vacants afin d'étudier l'objet de la vacance, les points de blocages, si le logement a déjà été en vente ou en location et ce qu'ils imaginent faire du logement.

C'est donc 525 logements sur les 889 vacants du millésime 2025 qui ont fait l'objet d'une analyse, et 36 logements font l'objet d'un suivi pour une sortie de vacance à court terme. Cette campagne sera élargie à l'ensemble des communes en 2026 et le suivi au cas par cas sera poursuivi.

Actions portées par Calitom :

➤ Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et chez les particuliers.

La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un enjeu important à la fois dans les cantines et chez les particuliers. Dans les écoles, plusieurs établissements sont déjà engagés volontairement et certaines se sont équipées de tables de tri, ce qui permet de réduire significativement le volume de leurs bacs noirs. Cette démarche a été renforcée par l'intervention d'éducateurs à l'environnement afin de sensibiliser les élèves au tri, au compostage et à une consommation plus responsable. Pour les particuliers, Calitom propose d'accompagner les défis « zéro déchets », organisés sous la forme de six ateliers répartis sur six mois et complétés par des visites de sites (Atrion et enfouissement de Cognac).

➤ Mener des actions d'information et de sensibilisation sur les achats et l'alimentation responsable.

Des actions d'information et de sensibilisation sont également menées autour des achats et de l'alimentation responsable. Calitom propose notamment les ateliers « Calitorama », organisés en partenariat avec des épiceries vrac, les Jardins Respectueux et des associations locales. Ces ateliers, réalisés sur demande, permettent de sensibiliser le public aux pratiques d'achats plus durables et à une consommation responsable.

A l'échelle des 4B et selon le rapport d'activités de Calitom 2023 :

Filières	Emballages recyclables et papiers	Verre	Ordures ménagères	Apports en déchèteries
2023	78 kg/an/hab	37 kg/an/hab	169 kg/an/hab	348 kg/an/hab
Par rapport à 2022	0%	0%	-1,74%	-2,52%
Moyenne en Charente 2023	74 kg/an/hab	39 kg/an/hab	165 kg/an/hab	307 kg/an/hab
Moyenne régionale 2022	59 kg/an/hab	41 kg/an/hab	221 kg/an/hab	329 kg/an/hab

La Communauté de communes s'appuie sur Calitom, syndicat mixte départemental, pour l'organisation et le suivi de la collecte et du traitement des déchets.

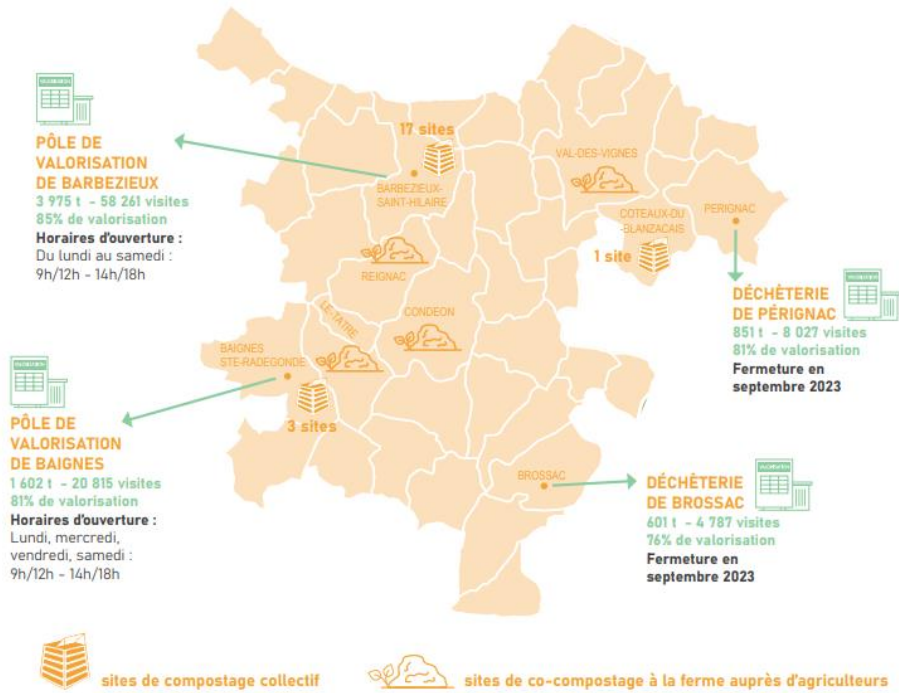
- Verre : le territoire compte 118 conteneurs à verre, dont la collecte est assurée par le groupe Mineris et le traitement effectué sur le site Everglass à Châteaubernard.
- Ordures ménagères : la collecte est réalisée par Suez Environnement, tandis que le traitement est assuré sur le site Valoparc à Sainte-Sévère. Le dispositif comprend 1 370 bacs de regroupement ainsi que 8 points d'apport volontaire enterrés pour les ordures ménagères.
- Fréquence de collecte : une collecte hebdomadaire est assurée sur l'ensemble du territoire, avec deux collectes par semaine dans le bourg de Barbezieux-Saint-Hilaire, complétées par un point d'apport volontaire enterré.

Chiffres-clés 2023 :

- 3 367 tonnes d'ordures ménagères et assimilés collectées, dont 441 tonnes de déchets soumis à la redevance spéciale,
- 1 551 tonnes de collecte sélective (emballages, papiers et assimilés),
- 474 tonnes de verre collectées,
- 6 936 tonnes déposées dans les déchèteries du territoire (pôle de valorisation), dont 248 tonnes issues des professionnels.

Ces résultats reflètent l'importance des dispositifs de tri et de valorisation mis en place, ainsi que la nécessité de poursuivre les actions de prévention et réduction des déchets à la source.

LES EQUIPEMENTS



En mars 2020 un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été adopté d'une durée de 5 ans à l'échelle départementale.

- Le comité de suivi du PLPDMA s'est fixé comme objectif une réduction de 20 % des déchets.

Dans le cadre de ce programme, la collectivité a intégré cette démarche au PCAET afin de renforcer la cohérence avec la transition écologique et énergétique.

- Une action spécifique a été mise en place pour promouvoir le Zéro Déchet – Zéro Gaspillage, incluant un plan global de prévention et le développement du compostage sur le territoire.
- Cette action est actuellement en cours, sous la coordination de Calitom, et vise à sensibiliser les habitants, accompagner les collectivités locales et structurer les initiatives de réduction des déchets à la source.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de prévention durable, complémentaire aux dispositifs de collecte et de valorisation existants, et contribue directement à l'objectif global de sobriété et d'efficacité des ressources.

❖ Bilan du deuxième axe : Une économie bas carbone

N°	Actions	Sous-actions	Porteurs	Avancement
AXE 2 : UNE ECONOMIE LOCALE BAS CARBONE				
2.1.1.1	Mise à disposition de terres pour du maraîchage bio local	/	Communes	En fonctionnement
	Animer des démarches villes comestibles	Cultiver les espaces publics, voire privés : bacs de plantes aromatiques, haies et arbres fruitiers dans l'espace publics Sensibiliser les habitants et les services techniques	Communes/services techniques	Non engagée
	Animer une action collective avec les cantines des communes afin de renforcer : circuits courts, bio, repas végétariens	Augmenter la part locale de bio dans les cantines Travailler avec les cantines des EHPAD et des communes, lycée, collèges, crèches, RAM, haltes garderie, etc.	CDC 4B	En cours
	Porter un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	Définir l'échelle pertinente pour l'élaboration du PAT : structure porteuse, rôles de l'EPCI, du Pays (cf. Veau de Chalais, etc.) Travailler en relation avec les territoires voisins ruraux et urbains	PAYS/CDC 4B	Lancement
	Accompagner le développement d'outils de diffusion : marchés de plein vent, boutique de producteurs, drive fermier, AMAP, boutiques éphémères, etc.	Compléter le recensement des initiatives privées, associatives et communales et les faire connaître Recensement et dynamisation des marchés sur le territoire Faire le lien avec le PAT et mobilisation du manager de centre-ville sur les	CDC 4B	En cours
	Accompagner les projets d'unité de transformation (légumerie, conserverie)	/	CDC 4B pour le dispositif d'aide aux entreprises	Non engagée
	Par un partenariat avec la chambre d'agriculture et les acteurs agricoles, mettre en place un programme local pour développer la séquestration carbone	/	CDC 4B	En cours
	Par un partenariat avec la chambre d'agriculture et les acteurs agricoles, mettre en place un programme local pour développer une agriculture à faible impact environnemental	/	CDC 4B	En cours
	Mettre à disposition des bancs d'essais tracteurs et des aires de lavages collectives	Pérenniser les bancs d'essais tracteurs	CDC 4B/Communes	Terminée
2.1.2	Favoriser la plantation de haies bocagères	Faire connaître l'action de Prom'haie dans l'objectif de la diffuser plus largement Encourager la création de haies dans le PLUI pour améliorer les interfaces rural-urbain	Communes	Lancement
	Réduire le besoin et améliorer la performance de l'irrigation	Organiser des rencontres avec la Chambre d'Agriculture et les acteurs de l'eau et de l'irrigation	PAYS/Communes/CDC 4B	Non engagée
	Porter des projets en construction bois dans les marchés publics	Animer un groupe de travail avec les services acheteurs 4B pour définir les critères et exigences à inclure dans les marchés publics Augmenter le % de bois dans toutes les pièces (intérieur et extérieur) Réduction du transport de matériaux : bois local et Recruter un maître d'œuvre sensible, formé sur le sujet Utiliser des bioplastiques <i>notamment</i> issus du bois et du chanvre dans la construction	Tous les maîtres d'ouvrages publics	En cours
	Promouvoir la construction bois via le PLUI et des actions d'information du public	Recommander la construction en bois local dans le Diffuser des plaquettes d'informations Promouvoir la gestion durable auprès des	CDC 4B	Non engagée
	Travailler avec la filière bois afin de renforcer la filière bois-énergie et les stocks de carbone forestier	Favoriser le regroupement de propriétaires pour accès aux aides reboisement (public et privé) et gestion durable (aides carbone) Planter des peupliers dans les vallées et promouvoir la plantation de terrains délaissés	PAYS/CRPF	En cours
	Etudier la possibilité de compensation locale de CO2	Favoriser l'acquisition de biens vacants et sans maître par les communes pour les remettre en gestion Recenser les actions en place et déposer un dossier pour bénéficier du label bas carbone et faire financer le boisement par de la compensation CO2 le cas échéant Encourager les entreprises du territoire à s'engager dans des projets Label Bas Carbone	PAYS/Communes/CDC4B/CRPF	Non engagée

2.2.1.1	Impulser et animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale auprès des entreprises afin de favoriser les mutualisations ou échanges de flux	Répondre à l'AAP pour le recrutement d'un agent en charge de l'EIT ou d'autres dispositifs d'accompagnement à la mise en place d'une démarche d'EIT	PAYS/CRPF	Non engagée
		Organiser des réunions de travail avec les entreprises pour définir un projet cohérent		
	Mobiliser les entreprises autour des enjeux environnementaux et des outils existants	Diffuser les outils existants en lien avec les chambres consulaires	PAYS/Communes/CDC 4B	En cours
		Réaliser un diagnostic gaspillage alimentaire (CMA)		
		Prévoir des réunions de travail annuelles avec les acteurs économiques pour définir les actions à mettre en œuvre et définir des partenariats au cas par cas		
	Réfléchir à l'attractivité du territoire avec l'implantation d'entreprises vertes innovantes	/	PAYS / CRPF	Lancement
2.2.2.1	Mener une démarche Zéro Déchet- Zéro gaspillage (plan global de prévention, dont	/	Calitom	En cours
	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et chez les particuliers	Poursuivre les actions de sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire Communiquer auprès du grand public et d'autres structures sur les actions de Calitom	CDC 4B	En cours
2.2.2.2	Mener des actions d'information et de sensibilisation sur les achats et l'alimentation responsable	Communiquer sur des actions existantes de partenaires et sur des éco-gestes pour valoriser l'épicerie vrac, les distributeurs de produits locaux, etc.	CDC 4B	Non engagée
		Être relais des actions et messages de CALITOM		
		Définir dans le cadre du PAT les structures ou associations susceptibles d'être missionnées pour sensibiliser les habitants à la consommation et l'alimentation responsable		

❖ Axe 3 : Un aménagement du territoire adapté aux enjeux énergie-climat

Le projet d'aménagement vise à réduire l'étalement urbain et constitue un enjeu central du PLUi, en lien avec le PCAET. Ce lien se traduit par la valorisation des différentes fonctions urbaines tout en maîtrisant les impacts des projets liés aux énergies renouvelables et à la mobilité, grâce à des règles et mesures adaptées aux réalités du territoire.

Des actions ont été mises en place pour contribuer à la dynamisation des centres-bourgs et à la promotion du commerce de proximité :

La revitalisation du commerce de proximité s'est traduite par un ensemble d'actions coordonnées visant à dynamiser les centres-bourgs et soutenir les commerçants locaux. Une enquête économique a permis d'analyser l'activité en saison touristique et de préparer des actions de développement, en partenariat avec l'Office de Tourisme Sud Charente. Un travail conjoint avec la CCI a été engagé pour créer un support de communication destiné aux porteurs de projets, tandis que des projets municipaux, comme la redéfinition de la foire mensuelle de Barbezieux, ont été accompagnés. La promotion des commerçants s'est poursuivie via les réseaux sociaux et une communication régulière sur les événements. Par ailleurs, un registre des locaux vacants a été élaboré pour faciliter la mise en relation entre porteurs de projets et propriétaires. Enfin, plusieurs animations ont contribué à renforcer l'attractivité de Barbezieux, telles que la tombola des soldes, le concours des Vitrites de Noël, et la Fête des Mères...

➤ **Requalification de la friche industrielle d'Oriolles (ex-Imérys)**

La friche d'Oriolles, ancien site industriel de transformation d'argile blanche en chamotte exploité depuis les années 1950, s'étend sur environ 8 hectares aujourd'hui quasi entièrement imperméabilisés. Dans un contexte de rareté du foncier économique, renforcé par la loi Climat et Résilience de 2021 et l'élaboration du PLUi, la Communauté de communes a fait le choix d'acquérir

ce site en 2022, avec le soutien du fonds Friches ,afin de reconstituer une réserve foncière économique sans consommation d'espaces naturels ou agricoles supplémentaires.

La requalification de cette friche constitue une opportunité majeure de reconversion d'un site artificialisé, tout en intégrant de fortes contraintes environnementales : gestion des eaux pluviales dans un contexte de suppression des exutoires historiques, exposition élevée au risque incendie, proximité d'une installation classée (ICPE) et présence de zones de compensation écologique autour du site.

Entre 2023 et 2024, l'ensemble des études préalables à la démolition a été réalisé. Une étude environnementale « 4 saisons » a été engagée fin 2024 afin d'établir l'état initial écologique et d'orienter la future procédure environnementale. En parallèle, une étude de pré-avant-projet lancée en 2025 vise à définir les principes d'aménagement et à optimiser les flux de matériaux liés à la démolition.

À terme, le projet vise le maintien et le redéploiement d'activités économiques, avec un objectif de récréation d'emplois, tout en intégrant des exigences fortes en matière d'adaptation au changement climatique, de gestion des ressources et de transition énergétique. Des réflexions sont également engagées autour de projets énergétiques structurants, notamment en lien avec le développement de projets agrivoltaïques sur le territoire.

Phases et calendrier :

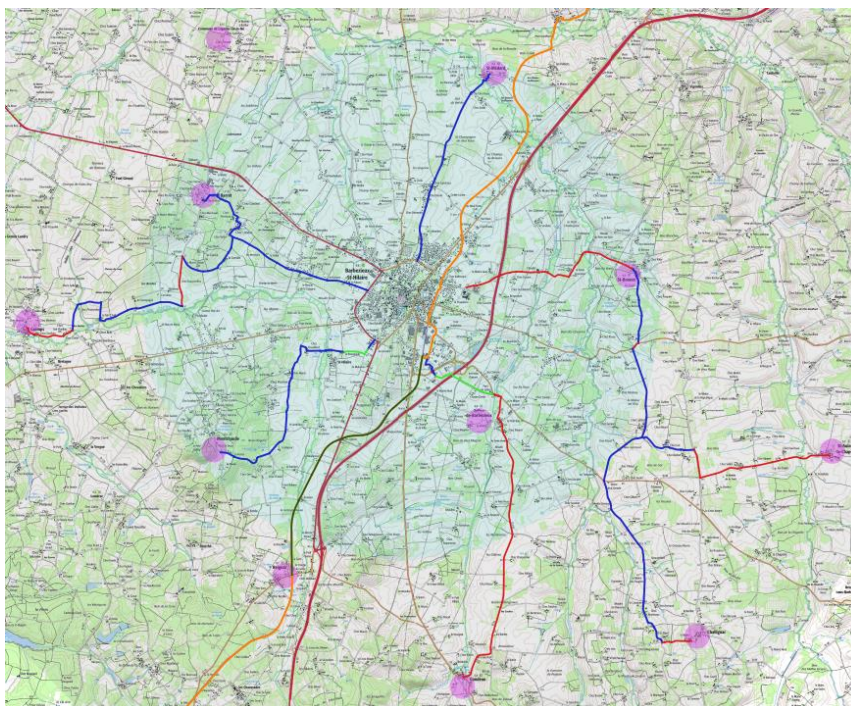
- Acquisition, désamiantage et démolition (études et travaux) : 2022-2026
- Aménagement (estimations) : à partir de 2027

➤ Contrat opérationnel de mobilité

Une contractualisation a été établie avec la Région pour développer des alternatives de mobilité sur le territoire. Dans ce cadre, une étude de mobilité a été réalisée, incluant un diagnostic territorial à l'échelle du Pays Sud Charente par un bureau d'études mandaté. Cette étude a permis de proposer un programme d'actions favorisant des alternatives à la voiture individuelle, telles que le vélo, les transports en commun, et les zones d'intermodalité, dont la CDC doit prioriser la mise en œuvre pour répondre aux besoins de la population.

Afin de faciliter le déplacement et permettre aux conducteurs et les passagers de covoiturage de se retrouver ou d'être déposés. 4 aires de covoiturage se trouvent sur le territoire des 4B. une aire sur Reignac, sur la sortie de la N10. Deux aires sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire et une aire sur la commune de Val-des-Vignes à proximité immédiate des RD 10, RD 910 et de l'échangeur RN 10.

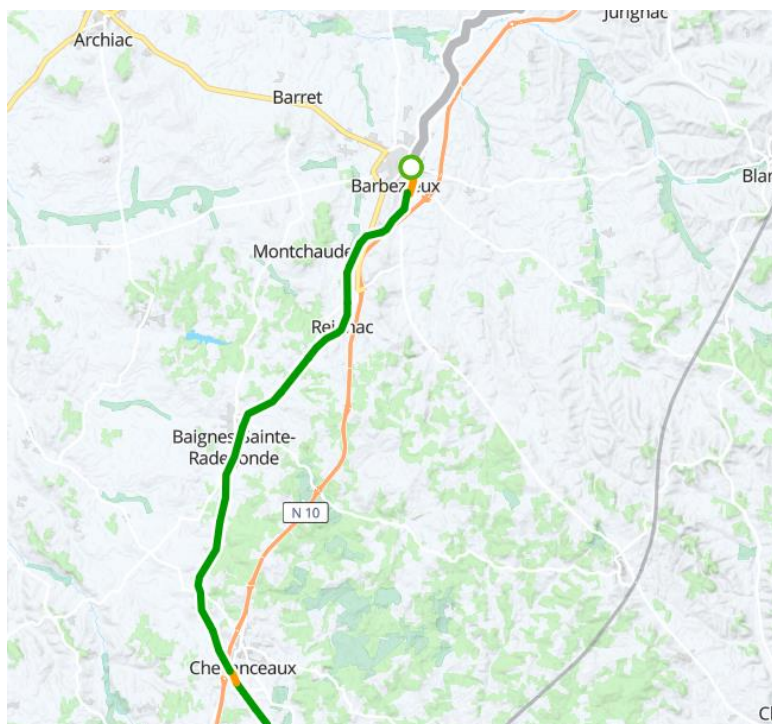
Parallèlement, le département déploie un schéma de mobilité douce autour des centralités des 4B. Une première cartographie a identifié des tracés possibles reliant les communes situées dans un rayon de 10 km autour de Barbezieux-Saint-Hilaire et de son bourg, afin que les communes concernées puissent valider ces propositions et définir les étapes suivantes.



➤ Développement des mobilités douces et déplacements cyclables

Le développement des mobilités douces, en particulier des déplacements cyclables, constitue un axe prioritaire pour répondre aux orientations régionales. Depuis septembre 2006, le territoire dispose d'un itinéraire cyclable structurant d'environ 23 km, aménagé sur une ancienne voie ferrée désaffectée, reliant Barbezieux-Saint-Hilaire à Chantillac. Ce tronçon s'intègre dans un réseau plus large, faisant partie de la Scandibérique et du réseau EuroVelo 3.

La CDC porte un projet de réhabilitation de 7 km de voie verte, avec un budget prévisionnel de 513 802 € HT. Ce programme comprend la réhabilitation de l'infrastructure existante, des aménagements pour la sécurité et le confort des usagers, ainsi que la mise en place d'une signalisation adaptée. Les objectifs principaux sont : améliorer la qualité et la résistance du revêtement, sécuriser les cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite, reconstituer durablement talus, fossés et cunettes dans une logique de gestion hydraulique et d'entretien pérenne, et intégrer l'aménagement dans le paysage local tout en respectant la biodiversité. Par ailleurs, une signalétique complète sera installée sur l'ensemble des 23 km de l'itinéraire, pour une meilleure lisibilité du parcours pour les usagers locaux et touristiques.



➤ Service de location de vélos

La Communauté de communes des 4B Sud-Charente a engagé une réflexion visant à mettre en place un service de location de vélos de longue durée à destination des habitants du territoire. Cette initiative fait suite au diagnostic mobilité réalisé dans le cadre du Contrat opérationnel de mobilité, qui a mis en évidence une problématique majeure liée aux déplacements, en particulier pour les trajets domicile-travail. Cette difficulté constitue aujourd'hui un frein identifié à l'emploi, plusieurs entreprises du territoire rencontrant des difficultés de recrutement en raison du manque de solutions de transport adaptées.

Parmi les orientations retenues à l'issue de ce diagnostic, l'Axe 3 vise à favoriser le développement des mobilités actives. Dans ce cadre, la collectivité souhaite proposer un service accessible à la population du territoire des 4B, permettant la location de vélos à des tarifs inférieurs à ceux pratiqués sur le marché, afin d'encourager l'usage de modes de déplacement alternatifs, plus économiques et plus respectueux de l'environnement.

La Région Nouvelle-Aquitaine, compétente en matière de mobilité sur le territoire, accompagne financièrement ce projet à hauteur de 60 %, en cohérence avec les objectifs fixés dans le Contrat opérationnel de mobilité. Ce dispositif s'inscrit ainsi dans une démarche globale d'amélioration de l'accessibilité du territoire, de soutien à l'emploi local et de transition écologique des mobilités.

Antenne de mobilité

Sur le territoire de la CdC 4B, une antenne de mobilité accompagne les personnes rencontrant des difficultés de déplacement et favorise le lien social. Le réseau de transport solidaire en Sud Charente, initié par le collectif d'associations MOSC, propose un service de transport à la demande à vocation sociale, visant à améliorer le quotidien, rompre l'isolement et favoriser les échanges. Deux lieux sont à disposition pour rencontrer les animateurs mobilité, obtenir des informations et conseils, accéder à des documents ou préparer un projet de mobilité.

➤ **Savoir Rouler à Vélo**

Enfin, et a fin d'éduquer à l'utilisation du vélo dans les écoles. La CDC porte une action de sensibilisation. Depuis 2023. La CDC en partenariat avec la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) au sujet d'un programme de trois ateliers visant à apprendre aux élèves de CE2-CM1-CM2 à rouler en vélo de manière sécurisée. En 2023, quatre écoles ont été retenues : Coteaux-du-Blanzacais, Val-des-Vignes et, Touvérac et Baignes-Sainte-Radegonde.

L'année 2024 : Quatre écoles du territoire ont bénéficié du programme. De mars à mai, 22 élèves de CM1-CM2 de l'école primaire de Coteaux-du-Blanzacais. - De mars à juin, la classe de CE1-CE2 de l'école de Val des Vignes. - De septembre à octobre, la classe de CM2 de l'école de Baignes-Sainte-Radegonde. -De septembre à novembre, la classe de CM1-CM2 de l'école de Touvérac.

En 2025, près de 100 élèves issus de quatre écoles ont bénéficié de ce dispositif et ont été formés aux règles de circulation, à la maîtrise du vélo et aux bons comportements sur la voie publique :

- École de Condéon : du 5 au 26 mai 2025 – CE2/CM1/CM2 – 26 élèves
- École des Coteaux-du-Blanzacais : du 10 juin au 1er juillet 2025 – CM2 – 24 élèves
- École de Salles-de-Barbezieux : du 9 septembre au 14 octobre 2025 – CM2 – 20 élèves
- École de Salles-de-Barbezieux : du 9 septembre au 14 octobre 2025 – CM1/CM2 – 14 élèves
- École de Guimps : du 11 septembre au 16 octobre 2025 – CM1/CM2 – 17 élèves

Le programme est financé à 50% par les CEE et une subvention à hauteur de 2500€ a été demandée au Département.

❖ **Bilan du troisième axe : Un aménagement du territoire adapté aux enjeux énergie-climat**

N°	Actions	Sous-actions	Porteurs	Avancement
AXE 3 : UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT				
3.1.1.1	Travailler sur le projet d'aménagement et les formes urbaines en cohérence avec les objectifs sur PCAET [dans le PLUi]	Maîtriser l'étalement urbain Favoriser la mixité des formes et des fonctions urbaines pour réduire les besoins de déplacement Favoriser le développement des ENR tout en en maîtrisant les impacts Eviter les constructions neuves à proximité des cultures Dans le cas de créations de lotissements autour des centres-bourgs, inclure des liens par des cheminements doux Intégrer des règles de lotissement ou des outils permettant de disposer des systèmes ENR et isolation des bâtiments Anticiper des projets de production ENR groupés Intégrer des "espaces paysagers" dans les nouveaux	CDC 4B	En fonctionnement
3.1.1.2	Réaliser des opérations d'aménagement des centres bourgs (qualité urbaine, déplacement doux, végétalisation)	Réaliser un guide des bonnes pratiques Décliner les dispositions dans le cadre des schémas des modes doux	Communes	En cours
	Soutenir les commerces des centres-bourgs	Créer des animations en centres-bourgs pour initier des flux économiques (manager de centres-bourgs) Mise en place d'opération de revitalisation du territoire	CDC 4B/Communes/PAYS	En fonctionnement
3.1.1.3	Créer des éco-quartiers et des éco-hameaux	Sensibiliser les porteurs de projets à des solutions alternatives aux projets classiques Choisir en concertation un référentiel d'aménagement durable Appliquer le référentiel sur les projets (extensions ou créations) Prioriser si besoin en fonction des projets les thématiques importantes	CDC 4B	Non engagée
	Requalifier des zones d'activités économiques, aménager des ZAE environnementales, proposer des services mutualisés	Définir des mesures d'amélioration environnementale, de densification, d'insertion paysagère, etc. Sécuriser des déplacements doux entre les zones et centres-bourgs Évaluer les trajets domicile-travail des salariés de la zone pour mettre en place des opérations favorisant le covoiturage	CDC 4B / Communes	En cours
	Définir et animer un plan de mobilité rurale	Mener une réflexion sur la prise de compétences mobilité et sur le rôle de la CDC 4B, des communes et des associations Elaborer un plan de mobilité rurale	CDC 4B	En cours
3.1.2.1	Renforcer l'offre en transports en commun et l'intermodalité	Travailler sur les horaires des lignes et sur leur lien avec l'urbanisation Etudier la pertinence d'un TAD pour desservir les lignes régionales Développer l'intermodalité avec des interfaces : bus/stationnement voiture/desserte cyclable/aires de covoiturage	CDC 4B	Lancement

	Créer un schéma des modes doux et créer des pistes cyclables	Coordonner pour le territoire et les communes, une prestation pour étudier la situation actuelle (tronçons existants, aménagements, Définir en concertation avec les partenaires un plan d'aménagement de réseau cyclable et déplacements doux à l'échelle des 4B Recenser les commerces itinérants et les soutiens mis en place	CDC 4B	Lancement
	Soutenir les commerces et services itinérants, le télétravail, le développement du co-working, les services de proximité	Développer les espaces de co-working	CCI / CMA / CDC 4B+Communes	Non engagée
3.1.2.2	Créer des aires de covoiturage et favoriser le co-voiturage des courtes distances	Conventionner avec les privés pour avoir des places dédiées au co-voiturage Travailler avec les associations actives sur la mobilité pour identifier les plateformes de co-voiturage en ligne existantes Recenser les pratiques de covoiturage, aménager les aires, communiquer dessus, prévoir de l'intermodalité Promouvoir des actions de covoiturage comme Rézo Pouce Participer à la gouvernance pour la création d'aires de covoiturage secondaires	Département / CDC 4B	Terminée
	Favoriser le développement des véhicules partagés et en location	Généraliser la location de véhicules chez les entreprises Identifier les besoins des entreprises en matière de mobilité et de voitures partagées Envisager la mise en partage de véhicules électriques des collectivités les weekends	CDC 4B / CCI / CMA	Non engagée
	Proposer des vélos et vélos électriques en location longue durée	/	CDC 4B/Communes/Office de pole	Lancement
	Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de plans de déplacements	Mener des entretiens auprès des entreprises pour évaluer leur intérêt et leur volonté de s'engager Mettre en réseau des entreprises pour mutualiser les déplacements des salariés	CDC 4B	Lancement

	Soutenir l'essor des véhicules à motorisation alternatives	Poursuivre le développement en cours des bornes de recharge	SDEG/CDC 4B	En cours
		Accompagner le déploiement de stations d'avitaillement en carburants alternatifs pour véhicules légers		
	Eduquer à l'utilisation du vélo dès l'école	/	CDC 4B/Communes	Terminée
3.1.2.3	Accompagner le déploiement de bornes GNV ou hydrogène	Évaluer le besoin des transporteurs et l'évolution du marché GNV et l'hydrogène	CDC 4B /Région	Non engagée
		Mettre en place des partenariats public-privé pour vente de biogaz		
	Animer un groupe de travail avec les transporteurs pour le déploiement de la Charte transporteurs et du Label Objectif CO2	Identifier les entreprises déjà engagées	CDC 4B	Non engagée
3.2.1.1	Poursuivre l'implication dans la gestion des risques, en particulier inondation, retrait gonflement d'argile	Sensibiliser et animer les acteurs de la logistique pour faire connaître la démarche et la diffuser		
		Restreindre la constructibilité dans les zones à risques ou en proposant des méthodes constructives adaptées	CDC 4B / Communes	Non engagée
		Mettre à jour et diffuser les Documents d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM)		
3.2.1.2	Végétaliser les centres-bourgs sur les espaces publics et privés	Intégrer le sujet de la végétalisation dans les documents de revitalisation des centres-bourgs	Communes / CDC 4B	Lancement
		Envisager la mise en place d'un plan de protection des arbres remarquables et sensibiliser les habitants à l'intérêt de planter des arbres sur leurs propriétés		
	Réaliser et animer des plans canicules	Repérer les personnes isolées, en particulier dans les communes les plus urbaines	Communes	Lancement
		Définir les lieux ombragés, frais (lien avec végétalisation)		
		Avoir des pièces fraîches pour les écoles		
	Intégrer le confort d'été dans la construction	Intégrer les principes bioclimatiques dans la construction via les règlements du PLUi	CDC 4B	Non engagée
		Autoriser dans le PLUi l'isolation par l'extérieur sur les constructions modernes		
		Sensibilisation des propriétaires dans le cadre du pôle habitat		
	Communiquer sur les risques liés à la santé : moustiques, espèces allergisantes	Informar sur les risques liés à la santé liés au moustique tigre et éviter leur prolifération	Communes /CDC 4B	Non engagée
		Informar sur les espèces allergisantes		
		Insérer une page dans l'Info4B		
3.2.2.1	Identifier la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et mettre en place des actions de reconquête dans les communes	Identifier la trame verte et bleue dans le PLUi	Communes / CDC 4B(PLUi)	Terminée
		Utiliser les réserves foncières des communes pour créer des boisements, notamment celles repérées dans le TVB du PLUi		
		Cibler les compensations dans les communes		
	Renforcer la gestion des espaces naturels et la préservation de la biodiversité	Poursuivre la mise en œuvre des mesures des DOCOB des sites Natura 2000	DDT/ LPO/EPIDOR/CREN/ SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUGNE	Lancement
	Poursuivre la sensibilisation des communes et des habitants à la biodiversité et à la récréation de la trame verte	Communiquer auprès des communes sur la gestion différenciée des espaces verts et sur le fauchage des bas-côtés	CDC 4B/ Communes/CREN/Natura 2000 des	En cours
3.2.2.2	Renforcer les performances des réseaux d'eau potable et d'assainissement	Réaliser des diagnostics de réseaux et programmer les travaux dans le cadre de la compétence intercommunale	Communes	En cours
	Mettre en œuvre des actions d'économie d'eau dans tous les secteurs : Développer des actions à destination des collectivités, des habitants et des agriculteurs	Économiser l'eau dans la gestion des espaces verts et sportifs ainsi que dans les équipements publics	CDC 4B / Communes	Non engagée
		Sensibiliser les agents et les scolaires aux économies d'eau		
		Mener des actions de sensibilisation des habitants		
		Inciter les habitants à récupérer des eaux de pluie en identifiant les subventions existantes ou les soutiens possibles à mettre en place		

❖ Axe 4 : Animation du PCAET

L'animation du PCAET est assurée par un chargé de mission dédié, en charge du pilotage global et de la coordination avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage et des partenaires identifiés pour la mise en œuvre des actions. Un élu référent a également été désigné afin de garantir le bon fonctionnement du dispositif et d'assurer un relais politique fort.

La structuration du PCAET favorise une mise en œuvre transversale et naturelle des actions, impliquant les différents services de la collectivité ainsi que les partenaires locaux. Des comités techniques et des comités de pilotage sont organisés autour des principales thématiques identifiées dans le plan d'actions (mobilité, énergie, déchets, biodiversité, etc.).

Il n'existe pas encore d'instance de suivi et de pilotage se réunissant de manière annuelle, mais la collectivité souhaite instaurer un temps de travail commun en lien avec la démarche TETE (Territoire Engagé Transition Écologique), une fois l'état des lieux de cette dernière finalisé. Ce temps permettra de renforcer la dynamique collective, d'évaluer les avancées et d'ajuster les priorités d'action.

Le suivi annuel est réalisé par le pilote du PCAET, à l'aide d'outils internes de suivi et d'indicateurs spécifiques à chaque action. L'un des nouveaux outils mobilisés est la plateforme "Territoires en Transition", qui permet à la collectivité de visualiser l'ensemble du plan d'actions, de piloter plus facilement les mesures et de mettre à jour les données. Cet outil offre une meilleure lisibilité du PCAET et facilite l'évaluation de la progression globale du plan dans le temps, garantissant ainsi un suivi précis, complet et partagé.

Depuis l'approbation du PCAET, une démarche de concertation partagée avec les communes et l'ensemble des acteurs du territoire a été menée de manière naturelle et régulière autour des sujets qui les concernent. L'objectif est de mettre tout le monde dans la boucle et de favoriser une discussion ouverte ainsi qu'un partage d'idées en amont de chaque projet. La Communauté de Communes sollicite systématiquement les instances locales avant toute décision afin d'informer, consulter et concerter. Cette démarche permet de s'assurer que chaque projet est construit collectivement, en tenant compte des attentes, des retours et de l'expertise des acteurs impliqués. La concertation est ainsi devenue une véritable pratique intégrée à la conduite des projets territoriaux.

➤ **Sensibilisation, mobilisation et accompagnement des acteurs**

Des manifestations ont été organisées tout au long des années pour renforcer la sensibilisation autour des enjeux du PCAET. Une réunion publique, tenue en juin 2024, a permis de présenter l'état d'avancement du PCAET ainsi que les principales évolutions en cours. D'autres temps forts ont été proposés par nos partenaires, tels que le CEUE ou l'ADEME, sous forme de réunions publiques et de journées thématiques.

Ces temps d'échange visent à développer l'acculturation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs — élus, agents et habitants — afin de renforcer la compréhension des enjeux climatiques, d'améliorer la lisibilité des actions engagées et de favoriser l'appropriation collective de la démarche de transition.

L'accompagnement des communes se poursuit également à travers des actions mutualisées, notamment via des commandes groupées et des actions collectives. Cette approche permet de réduire les coûts, d'harmoniser les pratiques et de renforcer la dynamique collective à l'échelle intercommunale.

Par ailleurs, le service communication de la CDC valorise régulièrement les actions entreprises dans le cadre de la transition écologique via deux supports majeurs qui sont publiés chaque année : le rapport d'activité et l'Info 4B, qui mettent en lumière les projets menés dans l'ensemble des services et contribuent à informer et sensibiliser largement les habitants.

➤ **Modernisation de la flotte : vers une mobilité plus durable**

La Communauté de Communes poursuit la modernisation de sa flotte de véhicules dans une logique de transition énergétique. Sur les 14 véhicules que compte la collectivité, les anciens modèles thermiques sont progressivement remplacés par des véhicules électriques. Cette stratégie vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également à diminuer les coûts

liés à l'entretien d'une flotte vieillissante, qui s'élevaient en 2024 à 21 696 € pour la maintenance et 28 884 € pour le carburant.

En 2024, huit véhicules ont été renouvelés, dont six électriques, pour un investissement total de 201 259 € TTC, soutenu par des aides financières et la revente des anciens véhicules. Pour accompagner ce renouvellement, la CDC a également installé plusieurs bornes de recharge, financées notamment dans le cadre du programme TETE et du Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME.

Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs du PCAET en faveur d'une mobilité plus sobre, plus durable et plus exemplaire à l'échelle du territoire.